

***lenovo***

Unité CD-RW/DVD-ROM (Serial ATA)  
ThinkCentre et Lenovo :  
Guide d'utilisation



***lenovo***

Unité CD-RW/DVD-ROM (Serial ATA)  
ThinkCentre et Lenovo :  
Guide d'utilisation

**Important**

Avant d'utiliser le présent document et le produit associé, prenez connaissance des informations générales figurant à l'Annexe F, «Déclaration de Garantie Lenovo», à la page F-1, l'Annexe G, «Remarques», à la page G-1 et l'Annexe H, «Bruits radioélectriques», à la page H-1.

**Remarque**

Les captures d'écran de ce manuel ne sont pas disponibles en français à la date d'impression.

**Première édition (Septembre 2006)**

© Copyright Lenovo 2006.

Portions © Copyright International Business Machines Corporation 2004.

All rights reserved.

---

## Consignes de sécurité : à lire en premier

Before installing this product, read the Safety Information.

مج، يجب قراءة دات السلامة

Antes de instalar este produto, leia as Informações de Segurança.

在安装本产品之前，请仔细阅读 **Safety Information**  
(安全信息)。

Prije instalacije ovog produkta obavezno pročitajte Sigurnosne Upute.

Před instalací tohoto produktu si přečtěte příručku bezpečnostních instrukcí.

Læs sikkerhedsforskrifterne, før du installerer dette produkt.

Ennen kuin asennat tämän tuotteen, lue turvaohjeet kohdasta Safety Information.

Avant d'installer ce produit, lisez les consignes de sécurité.

Vor der Installation dieses Produkts die Sicherheitshinweise lesen.

Πριν εγκαταστήσετε το προϊόν αυτό, διαβάστε τις πληροφορίες ασφάλειας  
(safety information).

לפני שתתקינו מוצר זה, קראו את הוראות הבטיחות.

A termék telepítése előtt olvassa el a Biztonsági előírásokat!

Prima di installare questo prodotto, leggere le Informazioni sulla Sicurezza.

製品の設置の前に、安全情報をお読みください。

본 제품을 설치하기 전에 안전 정보를 읽으십시오.

Пред да се инсталира овој продукт, прочитајте информацијата за безбедност.

Lees voordat u dit product installeert eerst de veiligheidsvoorschriften.

Les sikkerhetsinformasjonene (Safety Information) før du installerer dette produktet.

Przed zainstalowaniem tego produktu, należy zapoznać się  
z książką "Informacje dotyczące bezpieczeństwa" (Safety Information).

Antes de instalar este produto, leia as Informações sobre Segurança.

Перед установкой продукта прочтите инструкции по  
технике безопасности.

Pred inštaláciou tohto zariadenia si pečítajte Bezpečnostné predpisy.

Pred namestitvijo tega proizvoda preberite Varnostne informacije.

Antes de instalar este producto lea la información de seguridad.

Läs säkerhetsinformationen innan du installerar den här produkten.

安裝本產品之前，請先閱讀「安全資訊」。

---

## Consignes générales de sécurité

Respectez toujours les précautions ci-après pour réduire les risques de blessure ou de dommages matériels.

---

### Maintenance

Ne tentez pas de réparer un produit vous-même, à moins d'y avoir été invité par le centre de support client. Ne confiez votre ordinateur pour réparation qu'à un agent de service agréé.

**Remarque :** Certains composants peuvent être mis à niveau ou remplacés par le client. Ces composants sont appelés unités remplaçables par l'utilisateur ou CRU. Lenovo identifie expressément de tels composants et fournit une documentation qui contient des instructions indiquant dans quels cas le client doit remplacer ces composants. Durant l'opération de remplacement, suivez scrupuleusement toutes les instructions qui vous sont fournies. Vérifiez toujours préalablement que l'ordinateur est hors tension et qu'il est débranché de toute source d'alimentation. Si vous avez des questions ou des doutes, adressez-vous au centre de support client.

---

### Cordons et adaptateurs d'alimentation

Utilisez uniquement les cordons et les adaptateurs d'alimentation fournis par le fabricant du produit.

N'enroulez jamais un cordon d'alimentation autour de l'adaptateur d'alimentation ou de tout autre objet ; une telle contrainte risque d'effilocher, de fissurer ou de plisser le cordon. Cela peut représenter un danger pour la sécurité.

Placez toujours les cordons d'alimentation de manière à éviter qu'on les piétine, qu'on trébuche ou qu'ils soient pincés par des objets.

Évitez d'exposer le cordon et les adaptateurs d'alimentation à des liquides. Ainsi, ne laissez pas le cordon ou l'adaptateur d'alimentation à proximité d'éviers, de bassines, de toilettes ou sur des sols nettoyés avec des détergents liquides. Les liquides risquent de provoquer des court-circuits, surtout si le cordon ou l'adaptateur d'alimentation a été soumis à des contraintes résultant d'une mauvaise utilisation. Les liquides peuvent également entraîner une corrosion progressive des terminaisons du cordon d'alimentation ou des connecteurs susceptible de provoquer une surchauffe.

Connectez toujours les cordons d'alimentation et les câbles d'interface dans le bon ordre et assurez-vous que tous leurs connecteurs sont bien enfoncés et fixés dans les prises.

N'utilisez aucun adaptateur d'alimentation présentant des traces de corrosion au niveau des broches d'entrée du courant alternatif et/ou des signes de surchauffe (par exemple, plastique déformé) au niveau de l'entrée du courant alternatif ou en un endroit quelconque.

N'utilisez pas de cordons d'alimentation sur lesquels les contacts électriques à l'une ou l'autre des extrémités présentent des signes de corrosion ou de surchauffe, ou qui semblent être endommagés.

---

## Prolongateurs et dispositifs associés

Assurez-vous que les prolongateurs, les dispositifs de protection contre les surtensions, les blocs d'alimentation de secours et les multiprises que vous utilisez ont des caractéristiques de tension correspondant aux besoins électriques du produit. Ne surchargez jamais ces dispositifs. Si vous utilisez des multiprises, la charge ne doit pas dépasser la tension d'entrée. Adressez-vous à un électricien pour plus de détails ou si vous avez des questions concernant les charges de courant, les besoins en alimentation et les tensions d'entrée.

---

## Fiches et prises

Si une prise de courant destinée au matériel de votre ordinateur semble être endommagée ou corrodée, ne l'utilisez pas et attendez qu'elle soit remplacée par un électricien qualifié.

Ne tordez pas ou ne modifiez pas une fiche électrique. Si une fiche est endommagée, prenez contact avec le fabricant pour la remplacer.

Certains produits sont équipés d'une fiche électrique à trois broches. Cette fiche s'adapte uniquement à une prise de courant mise à la terre. Il s'agit d'un dispositif de sécurité. Ne le désactivez pas en tentant d'insérer la fiche dans une prise non reliée à la terre. Si vous ne pouvez pas enfoncer la fiche dans la prise, demandez à un électricien de vous fournir un adaptateur de prise approuvé ou de remplacer la prise par une autre prise prenant en charge ce dispositif de sécurité. Ne surchargez jamais une prise de courant. La charge totale du système ne doit pas dépasser 80 pour cent de la tension du circuit de dérivation. Adressez-vous à un électricien pour plus de détails ou si vous avez des questions concernant les charges de courant et les tensions des circuits de dérivation.

Assurez-vous que la prise de courant utilisée est correctement câblée, facilement accessible et placée à proximité du matériel. Ne tendez pas complètement les cordons d'alimentation pour éviter toute contrainte.

Branchez et débranchez avec précaution le matériel de la prise de courant.

---

## Piles et batteries

Tous les PC Lenovo contiennent une pile format bouton non rechargeable destinée à alimenter l'horloge système. En outre, de nombreux portables utilisent un bloc de batteries rechargeable destiné à alimenter le système lorsqu'il est utilisé en mode portable. La compatibilité des piles fournies par Lenovo en vue d'être utilisées avec votre produit a été testée. Ces piles doivent être uniquement remplacées par des composants agréés par Lenovo.

Ne tentez jamais d'ouvrir ou de réparer une pile. Ne broyez pas, ne percez pas et n'incinerez pas les piles ou les batteries et ne provoquez pas de court-circuit sur les contacts en métal. N'exposez pas la pile ou la batterie à l'eau ou à tout autre liquide. Rechargez uniquement le bloc de batteries en vous conformant strictement aux instructions fournies dans la documentation du produit.

Toute utilisation incorrecte d'une pile ou d'une batterie peut provoquer la surchauffe de cette dernière, et l'apparition d'émanations gazeuses ou de flammes. Si votre pile ou batterie est endommagée ou si vous remarquez qu'elle se décharge ou qu'un dépôt est présent sur les éléments de contacts, cessez de l'utiliser et prenez contact avec le fabricant afin d'obtenir une de remplacement.

Les batteries peuvent se dégrader en cas de non utilisation prolongée. Le fait de laisser certaines batteries rechargeables (telles que les batteries au lithium-ion) déchargées et inutilisées pendant une période prolongée peut accroître les risques de court-circuit de la batterie, réduire sa durée de vie et mettre en danger la sécurité. Ne laissez pas les batteries au lithium-ion rechargeables complètement déchargées et ne les stockez pas dans cet état.

---

## Chaleur et ventilation des produits

Les ordinateurs dégagent de la chaleur lorsqu'ils sont sous tension et que les batteries sont en charge. Les ordinateurs portables peuvent émettre une quantité importante de chaleur en raison de leur taille compacte. Respectez toujours ces précautions de base :

- Évitez de laisser la base de l'ordinateur sur vos genoux ou en contact avec toute autre partie de votre corps pendant un long moment lorsque l'ordinateur est sous tension ou lorsque la batterie est en cours de charge. En effet, votre ordinateur dégage de la chaleur en mode de fonctionnement normal. Un contact prolongé avec votre peau peut provoquer des lésions, voire des brûlures.
- Ne faites pas fonctionner votre ordinateur et ne chargez pas la pile à proximité de matériaux inflammables ou dans des environnements explosifs.
- Votre produit est équipé d'ouvertures de ventilation, de ventilateurs et/ou de dissipateurs thermiques à des fins de sécurité, de confort et de fiabilité de fonctionnement. Vous risquez de bloquer ces dispositifs par inadvertance si vous placez le produit sur un lit, un canapé, un tapis ou toute autre surface souple. Vous ne devez jamais bloquer, couvrir ou désactiver ces dispositifs.

---

## Sécurité liée à l'unité de CD-ROM et de DVD-ROM

Les unités de CD-ROM et de DVD-ROM font tourner les disques à une vitesse élevée. Si un CD-ROM ou un DVD-ROM est fendu ou présente tout autre défaut physique, il risque de se casser, voire de se briser en petits morceaux lorsque l'unité de CD-ROM ou de DVD-ROM est utilisée. Pour éviter de vous blesser ou d'endommager l'unité dans une telle situation, procédez comme suit :

- Rangez toujours les CD-ROM et les DVD-ROM dans leur boîtier d'origine.
- Ne les placez jamais en plein soleil ou à proximité de sources de chaleur directe.
- Enlevez les CD-ROM et les DVD-ROM de l'ordinateur lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Ne les tordez pas et ne forcez pas pour les insérer dans l'ordinateur ou dans leur boîtier.
- Vérifiez que les CD-ROM et les DVD-ROM ne sont pas fendus avant de vous en servir. Ne les utilisez pas s'ils sont fendus ou endommagés.



# Table des matières

<b>Consignes de sécurité : à lire en premier.</b> . . . . .	<b>iii</b>
---	------------

## **Consignes générales de sécurité . . . . . v**

Maintenance . . . . .	v
Cordons et adaptateurs d'alimentation. . . . .	v
Prolongateurs et dispositifs associés . . . . .	vi
Fiches et prises . . . . .	vi
Piles et batteries . . . . .	vi
Chaleur et ventilation des produits . . . . .	vii
Sécurité liée à l'unité de CD-ROM et de DVD-ROM . . . . .	vii

## **Avis aux lecteurs canadiens. . . . . xi**

## **Préface . . . . . xv**

Enregistrement de votre option. . . . .	xv
---	----

## **Guide d'installation et d'utilisation . . . . . 1-1**

Description du produit . . . . .	1-1
Description des logiciels . . . . .	1-1
Configuration minimale . . . . .	1-2
Avant de commencer . . . . .	1-2
Précautions pour la manipulation. . . . .	1-2
Boutons de contrôle et connecteurs . . . . .	1-3
Installation de l'unité . . . . .	1-3
Etape 1. Ouverture de l'ordinateur . . . . .	1-3
Etape 2. Déballage de l'unité . . . . .	1-4
Etape 3. Montage de l'unité dans la baie . . . . .	1-4
Etape 4. Connexion des câbles à l'unité et au panneau principal . . . . .	1-4
Etape 5. Fin de l'installation matérielle . . . . .	1-5
Etape 6. Mise à jour de la configuration de votre ordinateur . . . . .	1-5
Entretien . . . . .	1-5
Consignes de sécurité relatives aux CD . . . . .	1-5
Entretien d'un CD ou d'un DVD . . . . .	1-5
Entretien de l'unité de CD-RW / DVD-ROM . . . . .	1-6
Ejection manuelle d'un disque . . . . .	1-6
Installation des logiciels . . . . .	1-6
Lecture de CD audio . . . . .	1-7
Configuration de l'unité pour la lecture numérique . . . . .	1-7
Configuration de l'application de lecture pour la lecture numérique . . . . .	1-7
Utilisation de WinDVD . . . . .	1-8

Support du système d'exploitation . . . . .	1-8
Lancement de WinDVD . . . . .	1-8
Modification du code régional des DVD . . . . .	1-9
Utilisation de Multimedia Center for Think Offerings . . . . .	1-9
Copie et traitement d'image des disques . . . . .	1-10
Utilisation de Direct-to-Disc (DLA) . . . . .	1-11

## **Annexe A. Caractéristiques du produit A-1**

## **Annexe B. Résolution des incidents B-1**

## **Annexe C. Personnalisation des paramètres de configuration des pilotes de périphérique . . . . . C-1**

Activation de l'accès direct à la mémoire sous Windows 2000 . . . . .	C-1
Activation de l'accès direct à la mémoire sous Windows XP . . . . .	C-1

## **Annexe D. Activation de la fonction audio numérique . . . . . D-1**

## **Annexe E. Maintenance et assistance E-1**

Support technique en ligne . . . . .	E-1
Support technique téléphonique . . . . .	E-1

## **Annexe F. Déclaration de Garantie Lenovo . . . . . F-1**

Chapitre 1 - Dispositions générales . . . . .	F-1
Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières . . . . .	F-4
Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie . . . . .	F-16
Période de garantie . . . . .	F-16
Types de services prévus par la garantie . . . . .	F-16
Liste des numéros de téléphone internationaux . . . . .	F-18
Annexe à la Garantie pour le Mexique. . . . .	F-21

## **Annexe G. Remarques . . . . . G-1**

Marques . . . . .	G-2
-------------------	-----

## **Annexe H. Bruits radioélectriques . . . . . H-1**

Federal Communications Commission (FCC) - Bruits radioélectriques . . . . .	H-1
---	-----



---

## Avis aux lecteurs canadiens

Le présent document a été traduit en France. Voici les principales différences et particularités dont vous devez tenir compte.

### Illustrations

Les illustrations sont fournies à titre d'exemple. Certaines peuvent contenir des données propres à la France.

### Terminologie

La terminologie des titres IBM peut différer d'un pays à l'autre. Reportez-vous au tableau ci-dessous, au besoin.

IBM France	IBM Canada
ingénieur commercial	représentant
agence commerciale	succursale
ingénieur technico-commercial	informaticien
inspecteur	technicien du matériel

### Claviers

Les lettres sont disposées différemment : le clavier français est de type AZERTY, et le clavier français-canadien, de type QWERTY.

### OS/2 - Paramètres canadiens

Au Canada, on utilise :

- les pages de codes 850 (multilingue) et 863 (français-canadien),
- le code pays 002,
- le code clavier CF.

### Nomenclature

Les touches présentées dans le tableau d'équivalence suivant sont libellées différemment selon qu'il s'agit du clavier de la France, du clavier du Canada ou du clavier des États-Unis. Reportez-vous à ce tableau pour faire correspondre les touches françaises figurant dans le présent document aux touches de votre clavier.

France	Canada	Etats-Unis
 (Pos1)		Home
Fin	Fin	End
 (PgAr)		PgUp
 (PgAv)		PgDn
Inser	Inser	Ins
Suppr	Suppr	Del
Echap	Echap	Esc
Attn	Intrp	Break
Impr écran	ImpEc	PrtSc
Verr num	Num	Num Lock
Arrêt défil	Défil	Scroll Lock
 (Verr maj)	FixMaj	Caps Lock
AltGr	AltCar	Alt (à droite)

### Recommandations à l'utilisateur

Ce matériel utilise et peut émettre de l'énergie radiofréquence. Il risque de parasiter les communications radio et télévision s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions du constructeur (instructions d'utilisation, manuels de référence et manuels d'entretien).

Si cet équipement provoque des interférences dans les communications radio ou télévision, mettez-le hors tension puis sous tension pour vous en assurer. Il est possible de corriger cet état de fait par une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter l'antenne réceptrice ;
- Déplacer l'équipement par rapport au récepteur ;
- Éloigner l'équipement du récepteur ;
- Brancher l'équipement sur une prise différente de celle du récepteur pour que ces unités fonctionnent sur des circuits distincts ;
- S'assurer que les vis de fixation des cartes et des connecteurs ainsi que les fils de masse sont bien serrés ;
- Vérifier la mise en place des obturateurs sur les connecteurs libres.

Si vous utilisez des périphériques non IBM avec cet équipement, nous vous recommandons d'utiliser des câbles blindés mis à la terre, à travers des filtres si nécessaire.

En cas de besoin, adressez-vous à votre détaillant.

Le fabricant n'est pas responsable des interférences radio ou télévision qui pourraient se produire si des modifications non autorisées ont été effectuées sur l'équipement.

L'obligation de corriger de telles interférences incombe à l'utilisateur.

Au besoin, l'utilisateur devrait consulter le détaillant ou un technicien qualifié pour obtenir de plus amples renseignements.

### **Brevets**

Il est possible qu'IBM détienne des brevets ou qu'elle ait déposé des demandes de brevets portant sur certains sujets abordés dans ce document. Le fait qu'IBM vous fournisse le présent document ne signifie pas qu'elle vous accorde un permis d'utilisation de ces brevets. Vous pouvez envoyer, par écrit, vos demandes de renseignements relatives aux permis d'utilisation au directeur général des relations commerciales d'IBM, 3600 Steeles Avenue East, Markham, Ontario, L3R 9Z7.

### **Assistance téléphonique**

Si vous avez besoin d'assistance ou si vous voulez commander du matériel, des logiciels et des publications IBM, contactez IBM direct au 1 800 465-1234.



---

## Préface

Le présent manuel contient les instructions d'installation et d'utilisation de l'unité de CD-RW/DVD-ROM (Serial ATA) ThinkCentre® et Lenovo™. Il comprend les parties suivantes :

### Partie 1 : Guide d'installation et d'utilisation

Ce guide contient la description du produit et des instructions d'installation dans les langues suivantes :

- Portugais (Brésil)
- Tchèque
- Anglais
- Français
- Allemand
- Italien
- Japonais
- Chinois simplifié
- Slovaque
- Espagnol
- Chinois traditionnel
- Turc

### Partie 2 : Annexes

Cette section contient des informations sur le pilote de périphérique, la résolution des incidents, la garantie et le support ainsi que des avertissements.

**Remarque :** Les illustrations du manuel peuvent présenter de légères différences par rapport à votre matériel.

---

## Enregistrement de votre option

Nous vous remercions d'avoir acheté ce produit Lenovo. Veuillez prendre quelques instants afin d'enregistrer votre produit et de fournir les informations nécessaires pour que Lenovo vous garantisse des services de qualité. Vos commentaires sont importants pour nous car ils nous permettent de développer des produits et des services qui sont importants pour vous et ils nous aident à améliorer nos façons de communiquer avec vous. Enregistrez votre option sur le site Web suivant :

<http://www.lenovo.com/register>

Lenovo vous fera parvenir des informations et des mises à jour concernant le produit que vous enregistrez, à moins que vous n'indiquiez sur le questionnaire du site Web que vous ne désirez pas être contacté.



---

## Guide d'installation et d'utilisation

Cette section contient la description du produit, les instructions d'installation du matériel et des logiciels et les informations de fonctionnement de l'unité de CD-RW/DVD-ROM ThinkCentre et Lenovo (Serial ATA).

---

### Description du produit

Ce produit contient une unité multifonction unique capable de lire et de graver des CD-R et des CD-RW et de lire également des CD-ROM, DVD-ROM, DVD-RAM, DVD-R/RW, DVD+R/RW et des DVD+R/-R DL. Ce kit est également fourni avec un CD contenant un guide d'utilisation en ligne, un lecteur DVD et un logiciel de gravure de CD pour Microsoft® Windows® 2000 Professionnel, Microsoft Windows Millennium Edition (Me), Microsoft Windows XP Edition familiale et Microsoft Windows XP Professionnel.

Cette option contient :

- Une unité DVD-ROM/CD-RW SATA 48x/32x/48x/16x
- Un ensemble de (4) vis M3x5
- Un câble SATA
- Un manuel d'instructions de sécurité relatives au laser
- Un manuel d'instructions de sécurité Lenovo
- Un guide de référence pour l'unité CD-RW/DVD-ROM
- Un super CD pour l'unité CD-RW/DVD-ROM

Prenez contact avec votre revendeur si un élément manque ou est endommagé. Conservez votre preuve d'achat ; elle peut vous être demandée pour appliquer la garantie. Reportez-vous à l'Annexe F, «Déclaration de Garantie Lenovo», à la page F-1 pour plus d'informations sur l'assistance technique.

L'unité peut lire de nombreux formats de DVD et de CD, y compris les DVD vidéo, CD vidéo et CD audio. Elle peut également graver la plupart des CD-RW et CD-R, notamment les CD-R grande vitesse. Vous devez installer le lecteur DVD fourni afin de lire les vidéos DVD et vous devez installer le logiciel de gravure de CD fourni afin de graver des CD-R et des CD-RW. L'unité lit également des CD-ROM XA multisession et des CD photo Kodak. Cette unité transmet les données à une vitesse pouvant aller jusqu'à 48 fois celle des unités de CD-ROM standard (48X) pour les CD-ROM et CD-R. Elle transmet des données à une vitesse pouvant aller jusqu'à 16 fois celle des unités de DVD-ROM standard (16X) pour les DVD. L'unité peut lire la plupart des DVD-RAM, DVD-RW et DVD-R et est conforme aux spécifications de compatibilité avec le lecteur multi-DVD. Elle est conçue pour une installation sur un ordinateur personnel utilisant l'architecture Serial ATA.

---

### Description des logiciels

Le CD contenant le *Guide d'utilisation et les logiciels* inclut les logiciels suivants :

- **Multimedia Center for Think Offerings**

Ce logiciel vous permet de copier des CD, de créer des CD audio, MP3 et de données. Vous pouvez également créer des CD amorçables et sauvegarder des

images de CD en vue d'un enregistrement ultérieur. Avec Express Libeller inclus dans Multimedia Center for Think Offerings, vous pouvez imprimer des étiquettes papier.

- **Direct-to-Disc (DLA)**

Ce logiciel vous permet d'écrire directement sur un disque CD en utilisant uniquement l'identificateur de l'unité, tout comme vous le feriez avec une disquette. A l'aide de DLA, vous pouvez déplacer-posé des fichiers, créer des répertoires, ou encore sauvegarder directement sur un disque des fichiers créés à l'aide d'une application quelconque.

- **UDF Reader**

Ce logiciel vous permet de lire les supports CD-RW DLA sur d'autres ordinateurs disposant de lecteurs de CD.

- **Intervideo WinDVD**

Ce logiciel vous permet de lire des DVD vidéo sur votre ordinateur ou d'exécuter des fichiers vidéo stockés sur votre disque dur.

**Remarque :** Certaines cartes graphiques, comme celles de la série FIREGL, Intergroup et 3dLabs, ne prennent pas en charge la lecture vidéo de DVD.

---

## Configuration minimale

Assurez-vous que votre ordinateur dispose des éléments suivants avant d'installer l'unité :

- Microprocesseur minimal :
  - Intel® Pentium® 133 MHz
  - Intel Pentium II 233 MHz pour lecture DVD
- Mémoire RAM minimale : 32 Mo
- Système d'exploitation Windows 2000, Windows Me, Windows XP Edition familiale ou Windows XP Professionnel
- Une baie d'unité demi-hauteur disponible
- Une connexion Serial ATA disponible
- 40 Mo d'espace disponible sur le disque dur
- 700 Mo d'espace disponible sur le disque dur pour la copie de CD
- Solution audio prenant en charge une fréquence d'échantillonnage de 44,1 ou 48 kHz
- Haut-parleurs stéréo en option
- Carte vidéo AGP 2X avec prise en charge de fonds de page pour lecture DVD

---

## Avant de commencer

Avant d'installer l'unité de CD-RW/DVD-ROM, lisez les informations de cette section relatives aux précautions de manipulation et à l'utilisation des boutons et des connecteurs de l'unité.

---

## Précautions pour la manipulation

Pour protéger l'unité, observez les précautions suivantes :

- Conservez l'unité de CD-RW/DVD-ROM dans sa pochette antistatique jusqu'au moment de l'installation. Pendant l'installation, limitez les mouvements qui peuvent provoquer une accumulation d'électricité statique.

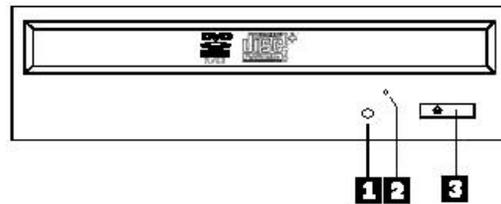
- Manipulez l'unité avec soin. Toute chute ou choc violent présente le risque d'endommager les composants internes de l'unité.
- N'insérez pas les câbles Serial ATA ou les cordons d'alimentation en force.

---

## Boutons de contrôle et connecteurs

Le schéma suivant montre l'emplacement et indique les fonctions des boutons de contrôle et des connecteurs de l'unité.

Vue avant :



### **1** Voyant d'activité

Ce voyant s'allume lorsque l'unité lit ou grave un disque.

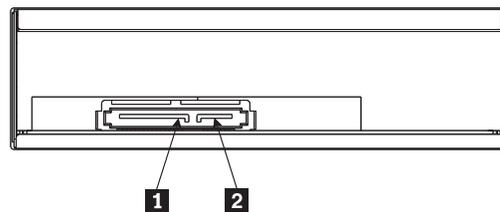
### **2** Orifice d'éjection d'urgence

Donne accès au dispositif d'éjection pour retirer un disque.

### **3** Bouton d'ouverture/fermeture

Permet d'ouvrir et de refermer le plateau.

Vue arrière de l'unité



### **1** Connecteur d'alimentation 15 broches

### **2** Configuration de signal 7 broches

---

## Installation de l'unité

Pour installer l'unité de CD-RW/DVD-ROM, procédez comme suit :

### Etape 1. Ouverture de l'ordinateur

1. Mettez hors tension l'ordinateur et tous les périphériques qui y sont connectés.
2. Débranchez tous les cordons d'alimentation de l'ordinateur et des périphériques connectés.
3. Soulevez le carter de l'ordinateur. Pour plus d'informations, reportez-vous à la documentation de l'ordinateur.

## Etape 2. Déballage de l'unité

1. Avant d'ouvrir la pochette antistatique contenant l'unité, mettez la pochette en contact avec une surface métallique non peinte pendant au moins deux secondes afin de décharger l'électricité statique présente sur l'emballage.
2. Retirez l'unité de la pochette.

Si vous devez poser l'unité, posez-la par dessus la pochette antistatique, sur une surface plane et souple, par exemple un magazine.

## Etape 3. Montage de l'unité dans la baie

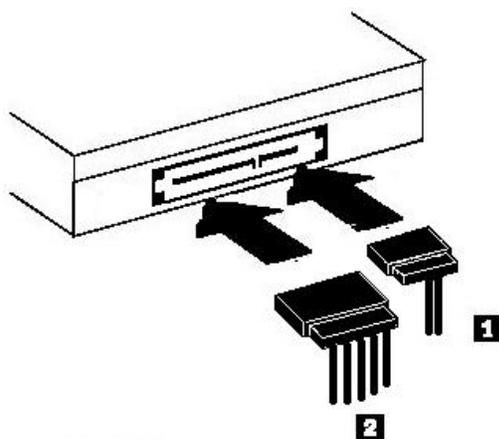
**Avertissement :** Veillez à utiliser les vis de fixation de l'option lorsque vous les vissez directement sur l'unité. L'utilisation de vis trop longues peut endommager l'unité.

Vous pouvez monter l'unité de CD-RW/DVD-ROM horizontalement ou verticalement dans l'ordinateur. Si vous la montez verticalement, vous devez fixer les disques que vous insérez dans l'unité avant de refermer le plateau, sinon l'unité de CD-RW/DVD-ROM ne pourra pas lire le disque correctement.

1. Faites glisser l'unité dans la baie. Des procédures spécifiques peuvent être nécessaires pour installer des périphériques de stockage. Pour plus d'informations, reportez-vous à la documentation de l'ordinateur.
2. Alignez les orifices de vissage de la baie sur les orifices taraudés du boîtier de l'unité ou de la patte de fixation.
3. Serrez légèrement les vis pour assurer leur position. Chaque côté comporte généralement deux vis. Vérifiez que l'alignement est correct, puis serrez les vis, sans forcer, pour fixer l'unité .

## Etape 4. Connexion des câbles à l'unité et au panneau principal

Le schéma suivant montre où connecter les câbles à l'unité.



1. Branchez le connecteur 7 broches du câble de données Serial ATA **1** au connecteur Serial de l'unité.
2. Branchez le cordon d'alimentation 15 broches **2** au connecteur d'alimentation de l'unité.
3. Connexion des câbles au panneau principal.

Si votre ordinateur est équipé de plus de deux connecteurs Serial ATA, utilisez le second ou le troisième connecteur pour relier l'unité.

Reportez-vous à la documentation système pour plus de détails sur l'installation du matériel.

Veillez à ce que les câbles ne soient pas écrasés ou tassés par le carter de l'ordinateur et que tous les autres câbles et cordons d'alimentation soient correctement branchés.

## Etape 5. Fin de l'installation matérielle

1. Assurez-vous que l'unité de CD-RW/DVD-ROM est correctement montée et que les connecteurs sont fermement insérés.
2. Vérifiez que les câbles ne sont pas gênés par le carter de l'ordinateur et qu'ils ne bloquent pas les pales du ventilateur du bloc d'alimentation ni la circulation de l'air.
3. Remettez en place le carter de l'ordinateur.
4. Reconnectez tous les périphériques externes.
5. Branchez tous les cordons d'alimentation sur les prises de courant.

## Etape 6. Mise à jour de la configuration de votre ordinateur

Une fois l'installation matérielle terminée, redémarrez l'ordinateur. En général, l'écran d'informations sur la configuration s'affiche à la mise sous tension de l'ordinateur. S'il ne s'affiche pas, reportez-vous à la documentation de l'ordinateur pour savoir comment accéder à l'utilitaire de configuration.

Sur la plupart des ordinateurs Lenovo, il suffit d'appuyer sur la touche F1 pendant la procédure de démarrage tandis que le logo Lenovo est visible dans l'angle supérieur droit de l'écran pour afficher les informations de configuration. Vérifiez ces informations, sauvegardez vos modifications, puis quittez l'écran.

---

## Entretien

Cette section comporte des informations sur l'entretien de l'unité de CD-RW/DVD-ROM et des CD et DVD utilisés avec celle-ci.

### Consignes de sécurité relatives aux CD

Manipulez et nettoyez avec soin les disques, en particulier les supports inscriptibles tels que les disques CD-R et CD-RW, de sorte qu'ils demeurent lisibles. Les précautions suivantes permettent de prolonger la durée de vie de vos disques :

- Rangez toujours les disques dans leur boîtier d'origine.
- Conservez toujours les disques dans un lieu non exposé à un éclairage direct.
- Maintenez toujours les disques éloignés des sources de chaleur directes.
- Retirez les disques de l'ordinateur en cas de non utilisation.
- Vérifiez que les disques ne comportent aucune rayure AVANT chaque utilisation.
- **N'INTRODUISEZ PAS** de force les disques dans l'ordinateur/l'emballage.
- **NE PLIEZ PAS** les disques.

### Entretien d'un CD ou d'un DVD

Les disques numériques sont des supports de haute densité qui doivent être manipulés avec soin et conservés propres pour s'assurer qu'ils restent lisibles. Les précautions suivantes permettent de prolonger la durée de vie de vos disques.

**Avertissement :** N'effectuez pas de mouvements circulaires lorsque vous essuyez un CD. Vous pourriez l'endommager et perdre des données.

- Tenez le disque par la tranche ou par le centre. Ne touchez pas la surface du disque.
- Pour retirer la poussière ou les traces de doigts, essuyez le disque en partant du centre vers les bords à l'aide d'un chiffon doux non pelucheux.
- N'écrivez pas sur le CD.
- N'exposez pas le disque à la lumière directe du soleil.
- N'utilisez pas de nettoyant du commerce sur le disque.
- Ne pliez pas le disque.

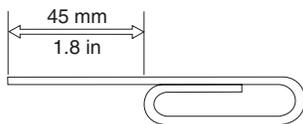
## Entretien de l'unité de CD-RW / DVD-ROM

Pour protéger l'unité de CD-RW/DVD-ROM pendant son utilisation, observez les précautions suivantes :

- Ne déplacez pas l'unité en cours d'utilisation. Vous risqueriez de provoquer des erreurs de données ou d'endommager l'unité ou les disques.
- Evitez les conditions suivantes :
  - Forte humidité
  - Températures élevées
  - Poussière excessive
  - Vibrations mécaniques
  - Choc brutal ou chute
  - Installation sur une surface inclinée
  - Lumière directe du soleil
  - Brusques changements de température
- N'insérez pas d'objets étrangers dans l'unité.
- Ne posez pas d'objets sur l'unité.
- Ne retirez pas le carter de l'unité et n'essayez pas de la réparer.
- Retirez tout disque du plateau et assurez-vous que celui-ci est refermé avant de déplacer l'unité.
- Conservez l'emballage d'origine. Si vous devez expédier l'unité sur un autre site, utilisez les emballage d'origine pour vous assurer qu'elle est transportée en toute sécurité.

## Ejection manuelle d'un disque

En cas de panne de courant et si l'unité refuse d'éjecter le disque, mettez l'ordinateur hors tension et dépliez un grand trombone pour en faire un outil. L'extrémité redressée doit faire au moins 45 mm. Insérez-la dans l'orifice d'éjection d'urgence situé sur la face avant de l'unité (reportez-vous à la section "Vue avant", page 1-3). Enfoncez le trombone jusqu'à ce que le plateau s'ouvre. Tirez doucement le plateau vers vous jusqu'à ce que vous puissiez retirer le disque.




---

## Installation des logiciels

La totalité des programmes nécessaires à l'unité se trouve sur le CD User's Guide and Software. Ce CD contient le présent guide d'utilisation, ainsi que les logiciels Multimedia Center for Think Offerings, DLA et Intervideo WinDVD. DLA est installé lorsque vous installez Multimedia Center for Think Offerings.

Pour installer les logiciels, procédez comme suit :

1. Insérez le CD User's Guide and Software dans l'unité. S'il démarre automatiquement, passez directement à l'étape 6 ci-dessous.
2. Si le CD ne démarre pas automatiquement, cliquez sur Démarrer, puis sur Exécuter.
3. Tapez **e:\launch.bat** où e représente la lettre d'identification de l'unité de CD ou de DVD-ROM.
4. Cliquez sur **OK**.
5. Sélectionnez votre langue.
6. Sélectionnez le logiciel à installer.
7. Suivez les instructions qui s'affichent à l'écran.
8. Au terme de l'installation, relancez l'ordinateur.

Pour bénéficier de toutes les fonctionnalités de l'unité, installez toutes les applications logicielles répertoriées dans la fenêtre du navigateur, à l'exception d'UDF Reader. Cette application est destinée aux autres ordinateurs ne reconnaissant pas les disques UDF.

**Remarque :** L'installation rapide écrase toutes les versions de logiciel déjà installées.

---

## Lecture de CD audio

Votre ordinateur permet la lecture de CD à l'aide de Windows Media Player. En outre, vous pouvez utiliser WinDVD ou un lecteur audio d'un tiers pour lire des CD audio. Les CD audio sont lus automatiquement lorsqu'ils sont insérés. Si vous disposez de Windows XP, un menu vous permet de choisir le lecteur parmi ceux qui sont installés sur le système. Les CD qui sont à la fois des CD audio et de données sont lus automatiquement dans la section Données et non via un menu. Pour lire les données audio des CD mixtes, annulez la partie Données et cliquez à l'aide du bouton droit de la souris sur l'ID d'unité dans Poste de travail, puis sélectionnez Lecture.

Pour lire des CD audio avec votre unité, vous devez activer la lecture audio numérique sur l'unité et l'application du lecteur.

## Configuration de l'unité pour la lecture numérique

Si vous travaillez sous Windows XP, votre unité doit être automatiquement configurée pour la lecture numérique.

Si vous travaillez sous Windows 2000, vous devrez configurer le système pour la lecture numérique. Pour obtenir la procédure d'activation pas-à-pas de la fonction audio numérique, reportez-vous aux instructions figurant à la section "Activation de la fonction audio numérique pour Windows 2000".

## Configuration de l'application de lecture pour la lecture numérique

Votre application de lecture de CD doit également être configurée pour que la lecture numérique de CD audio fonctionne sur votre système. Si vous souhaitez utiliser Windows Media Player comme application de lecture, suivez les instructions fournies à la section "Activation de la fonction audio numérique pour Windows 2000", pour activer cette fonction sous Windows Media Player. Si vous

utilisez une application de lecture de CD fournie par un tiers, reportez-vous aux instructions fournies avec cette application.

---

## Utilisation de WinDVD

Cette section explique comment utiliser et personnaliser le logiciel de lecture de DVD. Vous trouverez des informations à jour sur le logiciel de lecture de DVD dans le fichier Readme qui se trouve sur le CD User's Guide and Software. Avant d'utiliser WinDVD, vous devrez peut-être mettre à jour certains composants du système d'exploitation.

### Support du système d'exploitation

Les composants suivants ne sont pas présents sur tous les systèmes d'exploitation Microsoft mais ils sont nécessaires pour exécuter WinDVD : IDE DMA, Internet Explorer 5 et DirectX 8.1. Cette section contient des instructions de mise à niveau de plusieurs systèmes d'exploitation pour permettre la lecture de DVD. Pour plus d'informations sur l'activation d'un bus DMA et l'emplacement des pilotes de périphérique vidéo, reportez-vous à l'Annexe C, "Pilote de périphérique - Personnalisation des paramètres de configuration," à la page C-1.

Pour mettre à jour le système d'exploitation, exécutez l'une des procédures suivantes :

- Windows Server 2003, Windows Server 2000, Windows 95 : Vous devez installer le dernier Service Pack, Internet Explorer 5 et DirectX.
- Windows 98, Windows 98 Second Edition, Windows Me : Vous devez installer DirectX.
- Windows 95 OSR2 : Vous devez installer Internet Explorer 5 et DirectX.
- Windows 2000 : Vous devez installer le Service Pack 2 ou version suivante, et DirectX.
- Windows NT: Vous devez installer le Service Pack 6 avec Internet Explorer 5, DirectX et un pilote IDE DMA d'un fabricant tiers. Cette configuration n'est pas prise en charge car Microsoft ne fournit pas de version officielle de DirectX pour Windows NT.

**Remarque :** Vous pouvez vérifier la version de Windows 95 que vous utilisez en procédant comme suit :

- Cliquez sur **Démarrer**, puis sur **Panneau de configuration**.
- Cliquez deux fois sur **Système**. Lisez les nombres figurant sous "Système."
  - V. 4.00.950B signifie que vous utilisez la version OSR2.0 de Windows 95.
  - OSR2.1. V. 4.00.950C signifie que vous utilisez la version OSR2 de Windows 95.

### Lancement de WinDVD

Lorsque vous insérez un disque vidéo DVD dans l'unité, le logiciel DVD Player se charge automatiquement et commence la lecture. Sous Windows XP, vous pouvez choisir un lecteur parmi tous les lecteurs installés sur le système.

Si le disque DVD est à la fois de type vidéo et programme, c'est le programme qui est lancé automatiquement. Pour visualiser le contenu vidéo d'un disque DVD vidéo/programme, affichez le menu Démarrer, lancez WinDVD, puis cliquez sur **Lecture**.

Sous Microsoft Windows XP, vous pouvez également lire le contenu d'un DVD vidéo à l'aide de l'application Windows Media Player.

## Modification du code régional des DVD

Le code régional des DVD utilise la norme CSS (content scramble system) pour empêcher toute duplication illicite des droits liés à la propriété intellectuelle diffusés sur les DVD. La MPAA (Motion Picture Association of America) est à l'origine de cette norme destinée à contrer le piratage vidéo, mais elle s'applique à tous les types de contenu. CSS interdit la transmission de données non chiffrées sans autorisation adéquate. Les systèmes de lecture doivent disposer d'une licence CSS pour pouvoir décoder les données chiffrées.

Avec la spécification CSS, le monde est divisé en sept régions distinctes. Les contenus chiffrés pour une région ne peuvent pas être lus par des systèmes dans une autre région. Tandis que CSS permet d'empêcher la copie numérique du contenu des DVD, la norme Macrovision s'applique à la copie analogique. La norme Macrovision est un système de codage largement employé par l'industrie cinématographique pour éviter la duplication illicite de contenus vidéo au moyen de magnétoscopes. Les systèmes de lecture des DVD doivent prendre en charge la norme CSS et la norme Macrovision de protection contre la copie. Lors de la première insertion d'un disque vidéo DVD dans l'unité, un message vous invite à définir la région. Si vous déménagez dans une région différente du globe, vous pouvez utiliser le logiciel DVD Player pour modifier le code régional.

Pour modifier le code régional, procédez comme suit :

1. Mettez l'ordinateur sous tension et démarrez le système d'exploitation.
2. Cliquez sur **Démarrer**.
3. Sélectionnez **Programmes**.
4. Cliquez sur **Intervideo WinDVD**.
5. Cliquez sur **Intervideo WinDVD**.
6. Cliquez sur l'icône Propriétés pour ouvrir la fenêtre correspondante.
7. Cliquez sur l'onglet **Propriétés générales**.
8. Insérez le DVD associé à votre région.
9. Sélectionnez le code régional correspondant à votre pays.
10. Cliquez sur **OK**.

**Remarque :** Il est possible de modifier le code régional 5 fois seulement. Après cinq changements de code, l'unité ne pourra lire que les titres vidéo MPEG-2 associés au cinquième code régional défini.

---

## Utilisation de Multimedia Center for Think Offerings

Utilisez Multimedia Center for Think Offerings pour graver des CD de données, audio et vidéo. Vous pouvez également accéder à des outils et à des utilitaires pour utiliser des supports réinscriptibles. Multimedia Center for Think Offerings fournit des projets pour gérer des images disques et créer des sauvegardes de fichiers.

Pour lancer Multimedia Center for Think Offerings sous Windows XP, cliquez sur **Démarrer -> Tous les programmes -> Multimedia Center for Think Offerings -> Multimedia Center Home**.

Lors du premier démarrage de Multimedia Center, une page de liens rapides s'ouvre. Cette page affiche les quatre tâches les plus utilisées, pour vous aider. Pour créer un disque audio ou un disque de données, cliquez sur l'onglet approprié et sélectionnez la tâche que vous souhaitez exécuter. Pour copier un disque, créer une image de disque ou graver une image précédemment sauvegardée, sélectionnez l'onglet Copy. Pour utiliser Direct-to-disc (DLA), sélectionnez l'onglet Data. Pour effacer un disque réinscriptible, sélectionnez l'onglet Tools.

Vous pouvez accéder directement à ces onglets à partir du menu Démarrer (RecordNow Copy, RecordNow Data et RecordNow Audio) en sélectionnant **Démarrer -> Tous les programmes -> Multimedia Center for Think Offerings -> RecordNow Projects**

Pour créer un CD ou un DVD amorçable, ouvrez un projet de données et cliquez sur le bouton Bootable CD situé dans l'angle supérieur droit de la fenêtre du projet. Vous êtes alors invité à sélectionner une image d'amorçage à partir du disque dur ou à créer une image d'amorçage à partir d'une disquette.

Pour voir les instructions d'utilisation du programme Multimedia Center, consultez l'aide en ligne.

---

## Copie et traitement d'image des disques

Utilisez Multimedia Center for Think Offerings pour effectuer des copies et sauvegarder des images de vos CD et vos DVD. Vous pouvez également créer des CD et des DVD à partir d'images précédemment sauvegardées sur le disque dur. Multimedia Center ne peut enregistrer des disques qu'aux formats GI et ISO. Le format ISO est réservé aux CD de données. Le format GI est destiné à tous les autres formats de disque.

Les images de DVD sauvegardées peuvent atteindre 9 GO, et les images de CD 730 Mo. Assurez-vous que vous disposez d'un espace disque suffisant avant de continuer.

Pour effectuer une image de CD ou de DVD, procédez comme suit :

1. Démarrez Multimedia Center for Think Offerings.
2. Cliquez sur la page Copy.
3. Sélectionnez la tâche Save Image to Hard Disk.
4. Un nom aléatoire est créé. Renommez le fichier image.
5. Insérez le disque que vous copiez.

### Remarques :

1. Les CD Direct-to-disc (DLA) ne peuvent pas être sauvegardés en tant que fichiers images.
2. Les DVD du commerce protégés contre la copie ne peuvent pas être sauvegardés en images.

Pour graver une image précédemment sauvegardée, procédez comme suit :

1. Démarrez l'application Multimedia Center for Think Offerings.
2. Cliquez sur la page Copy.
3. Sélectionnez la tâche **Burn Image to CD ou DVD**.
4. Accédez à l'image que vous souhaitez graver.

5. Insérez un disque vierge ou réinscriptible.
6. Cliquez sur le bouton **Record**.

Pour copier un CD, procédez comme suit :

1. Démarrez l'application Multimedia Center for Think Offerings.
2. Cliquez sur la page Copy.
3. Sélectionnez la tâche **Copy a CD ou DVD**.
4. Sélectionnez l'unité cible.
5. Cliquez sur le bouton Record.
6. Insérez un CD inscriptible lorsque vous y êtes invité.

**Remarques :**

1. Les CD du commerce protégés ne peuvent pas être copiés.
2. Créer une copie ou une image de disque sans détention des droits d'auteur appropriés peut donner lieu à des poursuites pénales.

Pour en savoir plus sur la loi sur les droits d'auteur, consultez votre conseiller juridique.

---

## Utilisation de Direct-to-Disc (DLA)

Le logiciel Direct-to-Disc Letter Access (DLA) vous est fourni afin que vous puissiez écrire des données directement sur des disques CD-R et CD-RW. Les disques CD-RW sont réinscriptibles, alors que les disques CD-R ne peuvent être formatés et gravés qu'une seule fois. Direct-to-Disc utilise un format spécial appelé UDF permettant de graver directement le support à partir du système d'exploitation.

Pour formater et graver un disque CD-R ou CD-RW, procédez comme suit :

1. Insérez un disque dans l'unité.
2. Cliquez deux fois sur **Poste de travail**, puis, à l'aide du bouton droit de la souris, cliquez sur l'identificateur de l'unité multifonction.
3. Cliquez sur **Formater**.
4. Une fois le formatage terminé, vous pouvez amener des fichiers sur l'icône de l'unité multifonction en les faisant glisser à l'aide de la souris, ou déplacer des fichiers via l'Explorateur Windows ou une invite de commande.

Windows XP peut lire les supports au format UDF, contrairement à certains anciens systèmes d'exploitation. Deux fonctions différentes permettent d'utiliser des supports UDF avec d'autres ordinateurs. Make Compatible s'adresse aux CD-R et UDF Reader aux disques CD-RW.

Pour rendre un support CD-R compatible avec d'autres ordinateurs :

1. Cliquez deux fois sur Poste de travail, puis, à l'aide du bouton droit de la souris, cliquez sur l'identificateur de l'unité multifonction.
2. Cliquez sur **Rendre compatible**.

Un lecteur UDF est inclus sur le CD User's Guide and Software CD, permettant d'exploiter sur d'autres ordinateurs non équipés de Windows XP, des supports CD-RW au format UDF. Pour utiliser le lecteur UDF, procédez comme suit :

1. Insérez le CD User's Guide and Software CD dans l'unité de CD ou de DVD de l'ordinateur sur lequel vous souhaitez lire les disques au format UDF.

2. Cliquez sur **Démarrer**.
3. Cliquez sur **Exécuter**.
4. Tapez **e:\UDF\langue** où e correspond à l'unité de CD ou de DVD et langue à votre langue.
5. Cliquez sur **OK**.
6. Cliquez deux fois sur **SETUP.EXE** et suivez les instructions qui s'affichent.

**Remarques :**

1. Le lecteur UDF est uniquement nécessaire sur les systèmes ne disposant pas d'un autre programme DLA.
2. Si l'option d'utilisation avec DLA n'est pas sélectionnée sous Windows XP, c'est la fonction d'enregistrement de CD Windows XP qui sera utilisée.

---

## Annexe A. Caractéristiques du produit

La présente annexe présente les informations suivantes :

- Spécifications physiques
- Conditions d'alimentation
- Conditions d'espace
- Vitesses de lecture
- Vitesses d'écriture

### Spécifications physiques

Les spécifications physiques<sup>1</sup> de l'unité de CD-RW/DVD-ROM ThinkCentre et Lenovo (Serial ATA) sont présentées dans le tableau suivant.

Spécifications physiques	
Hauteur	42,5 mm
Largeur	149 mm
Longueur	184 mm
Poids	700 g

### Conditions d'alimentation

Le tableau suivant présente les conditions d'alimentation par niveau de tension pour l'unité CD-RW/DVD-ROM ThinkCentre et Lenovo (Serial ATA). Les spécifications d'alimentation sont mesurées au niveau de la prise d'alimentation de l'unité et sont des valeurs nominales.

Caractéristiques électriques	Voltage	Moy	Max
Au voltage (Etat mise en attente sur piste)	5V cc	700 mA	1,3 A (Max)
Au voltage (Etat mise en attente sur piste)	12V cc	650 mA	1,3 A (Max)

---

1. Les données de description du produit correspondent aux objectifs de conception de Lenovo et sont fournies pour des comparaisons. Les résultats réels peuvent varier, selon plusieurs facteurs. Ces données de produit ne constituent pas une garantie. Les données peuvent être modifiées sans préavis.

### Conditions environnementales requises

Spécifications	Opérationnel	Non opérationnel
Température (sans condensation)	+5 °C à +45 °C	-40 °C à +60 °C
Humidité relative (sans condensation)	De 10 % à 80 %	De 5 % à 90 %

### Vitesse de transfert soutenue

Support	Vitesses de transfert des données pris en charge
DVD-R/RW, +R/RW	4,45 à 10,8 Mb/s (3,3x à 8x CAV)
DVD-RAM	2,7 à 6,75 Mb/s (2x à 5x)
DVD-R D/L, + R D/L	4,45 à 10,8 Mb/s (3,3x à 8x CAV)
CD-ROM	3 à 7,2 Mb/s (20x à 48x CAV)
CD-R	3 à 7,2 Mb/s (20x à 48x CAV)
CD-RW	2,7 à 6 Mb/s (18x à 40x CAV)

### Temps d'accès moyens :

	Accès aléatoire	Accès intégral
CD (R/RW/ROM):	100 ms (Typ)	160 ms (Typ)
DVD (couche simple)	120 ms (Typ)	200 ms (Typ)

Vitesse d'écriture	CD-DA (Lecture audio)	CAV 16X (Max)
	CD-DA (DAE) commercialisés	CAV 48X (Max)
	CD-ROM commercialisés	CAV 48X (Max)
	CD mixte (Données, audio)	CAV 32X (Max)
	CD vidéo	CAV 16X (Max)
	Lecture DVD vidéo	Simple : CAV 8X (Max)
	CD-R/RW	CAV 40X (Max)
	DVD <u>+</u> RW, DVD <u>+</u> R	CAV 6X (Max)
	DVD-RAM	ZCAV 4X (Max)
	DVD +R9	CAV 4X
	Lecture du sommaire (CD/DVD)	CLV 4X / CAV 6X
	Pause (CD/DVD)	CAV 16X - CAV40X / CAV
<b>Vitesse d'écriture</b>	CD-Inscriptible	7200 Ko/sec.
	CD-Réinscriptible (Vitesse d'écriture)	4800 Ko/sec.

---

## Annexe B. Résolution des incidents

Les incidents informatiques peuvent être dus au matériel, aux logiciels ou à une erreur d'utilisation. La présente section peut vous être utile pour résoudre les incidents vous-même ou pour rassembler les informations à transmettre au technicien de maintenance. Vous devrez peut-être également vous référer à la documentation de l'ordinateur, du système d'exploitation ou de la carte son.

Cherchez dans la liste ci-après une description d'incident qui semble correspondre à votre situation.

- **Votre ordinateur ou votre unité de CD-RW/DVD-ROM ne fonctionne pas correctement ou le voyant d'activité est éteint**

Procédez comme suit :

1. Vérifiez que le disque est chargé avec l'étiquette tournée vers vous.
2. Vérifiez que tous les périphériques sont correctement reliés à l'ordinateur et aux prises d'alimentation.
3. Mettez l'ordinateur hors tension, débranchez les câbles de votre ordinateur et de tous les périphériques reliés à des prises d'alimentation et retirez le capot de l'ordinateur.
4. Vérifiez que tous les câbles d'alimentation et Serial ATA sont correctement connectés. Déconnectez le câble Serial ATA et vérifiez que des broches ne sont pas tordues ou mal alignées. Si ce n'est pas le cas, reconnectez le câble d'interface. Remettez le capot de l'ordinateur en place et reconnectez tous les câbles et les cordons d'alimentation. Mettez l'ordinateur sous tension, relancez le système d'exploitation puis tentez d'ouvrir le plateau de chargement en appuyant sur la touche d'ouverture/fermeture. Si le plateau ne s'ouvre pas et si le voyant d'activité ne s'allume pas, mettez l'ordinateur hors tension et essayez de brancher un autre cordon d'alimentation à 15 broches.
5. Vérifiez que les paramètres de l'unité de CD-RW/DVD-ROM et des autres périphériques reliés au câble Serial ATA sont corrects.

- **L'accès à l'unité de CD-RW/DVD-ROM est impossible ou l'icône de DVD-ROM (CD-ROM) ne s'affiche pas**

Lorsque l'unité de CD-RW/DVD-ROM est installée correctement, une icône de DVD-ROM ou CD-ROM s'affiche dans la fenêtre Poste de travail. Cliquez deux fois sur **Poste de travail**. Si l'icône de CD-ROM ne s'affiche pas dans la fenêtre qui s'ouvre, vérifiez que l'unité est installée correctement. Vérifiez que le cavalier de configuration est paramétré correctement. Redémarrez votre ordinateur. Si l'icône de l'unité n'apparaît toujours pas, procédez comme suit :

1. Cliquez sur **Démarrer**, **Paramètres**, puis sur **Panneau de configuration**.
2. Cliquez sur **Système**.
3. Cliquez sur le bouton **Gestionnaire de périphériques**.
4. Cliquez deux fois sur **Afficher les périphériques par type**.
5. Sélectionnez **Contrôleurs IDE ATA/ATAPI** dans la liste affichée dans la fenêtre du Gestionnaire de périphériques. Vérifiez qu'aucun conflit ne se déclare avec le contrôleur. L'état du périphérique indique si le contrôleur fonctionne correctement.
6. Sélectionnez **CD-ROM** dans la liste qui est affichée dans la fenêtre du Gestionnaire de périphériques. Vérifiez qu'une unité de CD-ROM est

présente dans la liste et qu'aucun conflit n'existe. L'état du périphérique indique si l'unité fonctionne correctement.

7. Cliquez sur **OK**.

8. Fermez toutes les fenêtres et redémarrez l'ordinateur.

Si l'icône de l'unité reste invisible, vérifiez la connexion des câbles ainsi que les paramètres du cavalier de l'unité, puis mettez fin à tous les conflits éventuels.

- **L'unité de CD-RW/DVD-ROM n'est pas reconnue par le système d'exploitation ou l'unité fonctionne irrégulièrement**

Certains ordinateurs disposent des modes Compatible et Performances élevées pour les disques de grande capacité. Généralement, l'unité de CD-RW/DVD-ROM fonctionne mieux au mode Performances élevées.

Cependant, si votre unité ne fonctionne pas correctement sous ce mode, utilisez le mot Compatible.

Suivez la procédure suivante pour vérifier la configuration de votre ordinateur :

1. Accédez à l'utilitaire de configuration du système. Si vous appuyez sur la touche F1 au démarrage du système, l'utilitaire s'affiche sur la plupart des ordinateurs Lenovo.

2. Sélectionnez **Advanced/IDE Configuration**.

3. Faites défiler jusqu'à la section **SATA#1 Configuration**.

Reportez-vous à la documentation fournie avec votre ordinateur pour avoir des informations supplémentaires sur la sélection des modes de performances IDE.

- **Le disque ne peut être lu**

Procédez comme suit :

1. Le disque est peut-être sale. Nettoyez-le comme indiqué dans la rubrique «Entretien d'un CD ou d'un DVD», à la page 1-5.

2. Le disque est peut-être défectueux. Essayez avec un autre disque.

3. Le disque n'est pas compatible avec la norme ISO-9660, avec le format HSG ou UDF. Vérifiez auprès de votre revendeur.

- **Aucun son n'est émis par le disque**

1. Vérifiez que vous n'utilisez pas un CD de données.

2. Réglez le volume de la carte audio. Reportez-vous à la documentation fournie avec votre carte audio et le lecteur de CD audio.

3. Activez la fonction audio numérique comme indiqué dans l'Annexe D, «Activation de la fonction audio numérique», à la page D-1.

- **Le message Unable to Create Overlay Windows'affiche lorsque vous utilisez WinDVD sous Windows 2000**

1. Le pilote de périphérique vidéo nécessite une mise à jour pour activer la prise en charge de la superposition. Prenez contact avec le fabricant de votre carte vidéo ou de votre ordinateur pour obtenir les mises à jour. Certains pilotes de périphérique sont fournis sur le CD contenant le *guide d'utilisation et le logiciel de l'unité de CD-RW/DVD-ROM ThinkCentre*.

2. La résolution de votre écran est peut-être trop élevée. Définissez la résolution sur 800 x 600 x 16 bpp à 60 Hz.

- **Les DVD ne démarrent pas automatiquement lorsqu'ils sont insérés dans l'unité de CD-RW/DVD-ROM**

Les DVD qui contiennent à la fois des programmes et un contenu vidéo lanceront automatiquement les programmes. Pour visualiser le contenu vidéo, démarrez manuellement WinDVD.

- **La vidéo semble être tronquée ou des images semblent manquer**

1. Vérifiez que l'accès direct à la mémoire est activé pour le contrôleur de disque dur de votre ordinateur.
2. La résolution de votre écran est peut-être trop élevée. Définissez la résolution sur 800 x 600 x 16 bpp à 60 Hz.
3. Si le microprocesseur de votre ordinateur est inférieur au microprocesseur Pentium II 450, les saccades de certains DVD sont normales.



---

## Annexe C. Personnalisation des paramètres de configuration des pilotes de périphérique

Le paramètre d'accès direct à la mémoire (DMA) améliore les performances de l'ordinateur car le contrôleur DMA de l'ordinateur gère les transferts de données des CD vers la mémoire et libère ainsi le microprocesseur de l'ordinateur pour des tâches plus importantes. Par exemple, avec l'activation de l'accès direct à la mémoire, la lecture des films et des jeux est meilleure car le microprocesseur accorde plus de temps d'exécution à la vidéo.

---

### Activation de l'accès direct à la mémoire sous Windows 2000

Pour modifier la configuration du paramètre d'accès direct à la mémoire sous Windows 2000, procédez comme suit :

1. Cliquez sur **Démarrer --> Paramètres --> Panneau de configuration**.
2. Cliquez deux fois sur **Système**.
3. Cliquez sur l'onglet **Matériel**.
4. Cliquez sur **Gestionnaire de périphériques**.
5. Cliquez sur le contrôleur **IDE ATA/ATAPI** pour développer l'arborescence.
6. Cliquez deux fois sur l'unité qui correspond à votre port de CD-ROM. Il s'agit, soit d'**IDE primaire**, soit d'**IDE secondaire**.
7. Cliquez sur l'onglet **Paramètres avancés**.
8. Cliquez sur le menu **Mode de transfert** et sélectionnez **DMA** si l'option est disponible.
9. Cliquez sur **OK**.
10. Cliquez sur **Fermer** pour fermer la fenêtre Propriétés système. Un message s'affiche et vous informe que les paramètres du système ont été modifiés.
11. Cliquez sur **OK** pour redémarrer l'ordinateur.

---

### Activation de l'accès direct à la mémoire sous Windows XP

Pour modifier la configuration du paramètre d'accès direct à la mémoire depuis le bureau Windows XP, procédez comme suit :

1. Cliquez sur **Démarrer --> Panneau de configuration**.
2. Cliquez sur **Basculer vers l'affichage classique**.
3. Cliquez deux fois sur **Système**.
4. Cliquez sur l'onglet **Matériel**.
5. Cliquez sur le bouton **Gestionnaire de périphériques**.
6. Cliquez sur le contrôleur **IDE ATA/ATAPI** pour développer l'arborescence.
7. Cliquez deux fois sur le contrôleur qui correspond à l'emplacement de votre CD-RW (**IDE primaire** ou **IDE secondaire**).
8. Cliquez sur l'onglet **Paramètres avancés**.
9. Sélectionnez le menu déroulant **Mode de transfert** adéquat qui correspond à l'emplacement du CD-RW, (**Périphérique 0** pour Maître, **Périphérique 1** pour Esclave).
10. Sélectionnez **DMA** si l'option est disponible.
11. Cliquez sur **OK**.



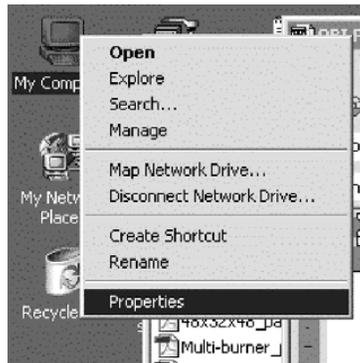
---

## Annexe D. Activation de la fonction audio numérique

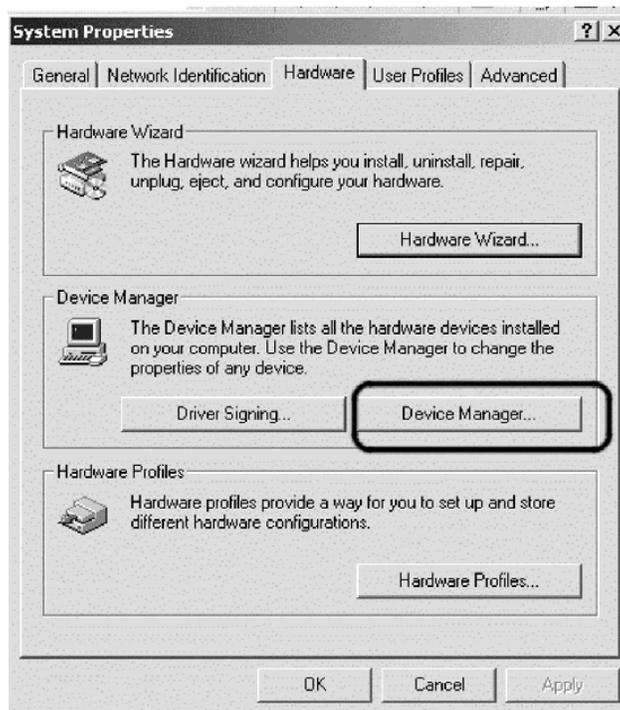
Pour pouvoir effectuer une lecture audio numérique à partir de cette unité, votre système doit être correctement configuré. Pour cela, vous devez configurer deux paramètres. Le premier se trouve dans les propriétés des périphériques et le second, dans Windows Media Player.

Pour définir les propriétés des périphériques, procédez comme suit :

1. Cliquez à l'aide du bouton droit de la souris sur **Poste de travail** et sélectionnez Propriétés.



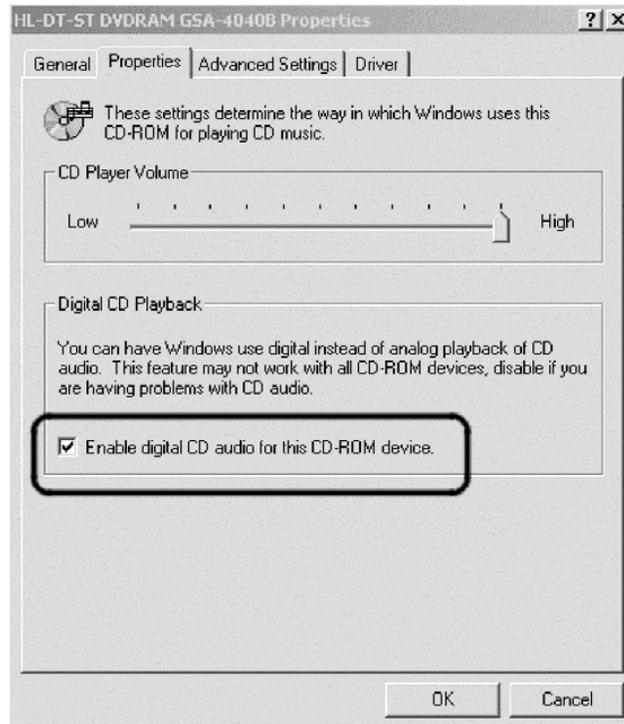
2. Sous l'onglet Matériel, sélectionnez Gestionnaire de périphériques. Sous Windows Me, l'onglet Matériel présente directement le Gestionnaire de périphériques sans qu'il soit nécessaire de cliquer sur le bouton.



3. Dans le Gestionnaire de périphériques, cliquez sur le + pour les unités de DVD/CD-ROM, cliquez à l'aide du bouton droit de la souris sur votre unité, puis sélectionnez Propriétés.

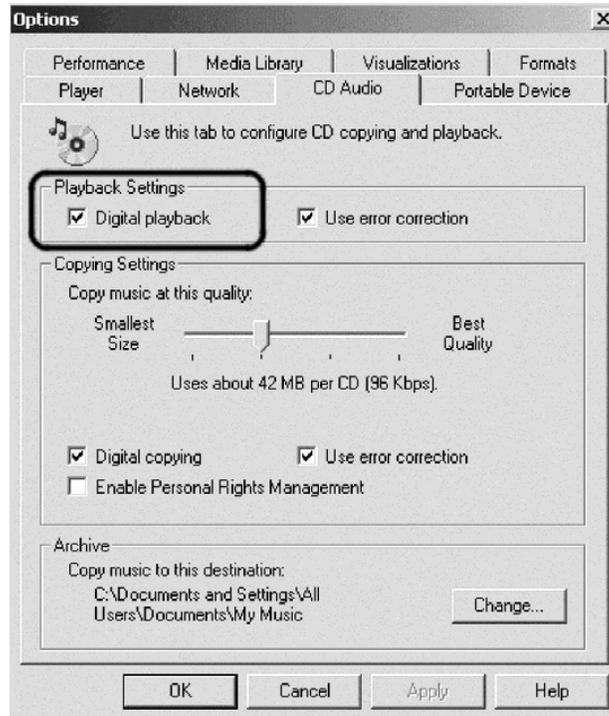


4. Sélectionnez l'onglet Propriétés et cochez la case d'activation de la fonction audio numérique.



Pour activer la fonction de lecture audio numérique sous Windows Media Player, procédez comme suit :

- a. Ouvrez Windows Media Player.
- b. Sélectionnez **Outils** → **Options...** dans le menu Media Player.
- c. Sélectionnez l'onglet CD Audio et cochez la case Digital Playback.





---

## Annexe E. Maintenance et assistance

Les informations ci-après décrivent le support technique disponible pour votre produit, pendant la période de garantie ou pendant toute la durée de vie du produit. Pour plus de détails sur les dispositions de votre garantie, consultez la Déclaration de Garantie Lenovo relative à votre produit.

---

### Support technique en ligne

Un support technique en ligne est offert pendant toute la durée de vie du produit sur le site Web "Personal Computing Support" à l'adresse <http://www.lenovo.com/think/support>.

Pendant la période de garantie, vous bénéficiez d'une assistance pour le remplacement ou l'échange de composants défectueux. En outre, si votre option est installée sur un ordinateur ThinkPad ou ThinkCentre, vous pouvez bénéficier d'une maintenance sur site. Votre support technique interne peut vous aider à déterminer ce qui convient le mieux à votre situation.

---

### Support technique téléphonique

Le support pour l'installation et la configuration offert par le centre de support (Customer Support Center) sera supprimé ou facturé, à la seule discrétion de Lenovo, 90 jours après que l'option ait été retirée du commerce. Des offres de support supplémentaires, comme l'assistance à l'installation, sont proposées à un tarif minime.

Munissez-vous autant que possible des informations suivantes avant d'appeler le support technique interne :

- Nom de l'option
- Numéro de l'option
- Preuve d'achat
- Fabricant, modèle, numéro de série de l'ordinateur, et manuel
- Formulation exacte des éventuels messages d'erreur
- Description de l'incident survenu
- Informations liées à la configuration matérielle et logicielle du système

Si possible, placez-vous devant votre ordinateur. Votre support technique interne vous demandera peut-être de reproduire l'incident au cours de l'appel.

Pour obtenir la liste des numéros de téléphone du support technique en ligne, voir «Liste des numéros de téléphone internationaux», à la page F-18. Les numéros de téléphone font l'objet de modification sans préavis. La liste est mise à jour sur le site suivant : <http://www.lenovo.com/think/support>. Cliquez sur **Support phone list**. Si le numéro de votre pays ou de votre région n'y figure pas, prenez contact avec votre revendeur ou votre partenaire commercial Lenovo.



---

# Annexe F. Déclaration de Garantie Lenovo

LSOLW-00 05/2005

---

## Chapitre 1 - Dispositions générales

*La présente Déclaration de Garantie comporte trois chapitres, Dispositions générales, Dispositions nationales particulières et Informations relatives à la Garantie. Les dispositions du Chapitre 2 peuvent remplacer ou modifier celles du Chapitre 1. La garantie fournie par Lenovo Group Limited ou une de ses filiales (appelées "Lenovo") au titre de la présente Déclaration de Garantie s'applique uniquement aux machines achetées en vue d'un usage personnel et non à des fins de revente. Le terme "Machine" désigne une machine Lenovo, ses dispositifs, conversions, mises à niveau, éléments, accessoires, ou combinaisons de ceux-ci. Le terme "Machine" ne désigne pas les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la Machine, installés ultérieurement ou d'une quelconque autre manière. La présente Déclaration de Garantie ne porte atteinte à aucune des dispositions d'ordre public relatives aux droits des consommateurs.*

### Etendue de cette garantie

Lenovo garantit que chaque Machine 1) est exempte de défaut matériel ou de fabrication et 2) est conforme aux spécifications publiées officiellement par Lenovo ("Spécifications") qui sont disponibles sur demande. La période de garantie relative à la Machine commence à la date d'installation initiale et est indiquée dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie. Sauf indication contraire de la part de Lenovo ou de votre revendeur, la date qui figure sur votre facture est la date d'installation. Sauf indication contraire de la part de Lenovo, ces garanties ne s'appliquent que dans le pays ou la région d'achat de la Machine.

**CES GARANTIES SONT LES SEULES GARANTIES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRETENDRE. ELLES REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, ET DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE D'APTITUDE A L'EXECUTION D'UN TRAVAIL DONNE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE. LA DUREE DE CES GARANTIES SERA ALORS LIMITEE A LA PERIODE DE GARANTIE. PASSEE CETTE PERIODE, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUERA. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.**

### Limitation de la garantie

Cette garantie ne couvre pas :

- les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la Machine, livrés avec celle-ci ou installés ultérieurement ;
- une défaillance découlant d'une utilisation incorrecte, d'un accident, d'une modification, d'une exploitation dans un environnement physique ou opérationnel inadapté ou d'une maintenance inappropriée par vous-même ;
- une défaillance causée par un produit pour lequel Lenovo n'est pas responsable ;
- et
- tout produit non-Lenovo, y compris les produits que Lenovo peut se procurer et fournir avec ou intégrer à une Machine Lenovo à votre demande.

Tout retrait, toute altération des étiquettes servant à l'identification de la Machine ou des pièces entraîne l'annulation des garanties.

Lenovo ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur de la Machine.

Tout support technique ou tout support d'une autre nature fourni sur une Machine sous garantie, tel que l'assistance, y compris l'aide à l'"utilisation", à la configuration et à l'installation, est fourni **SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE**.

#### **Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie**

Le service prévu par la garantie peut être fourni par Lenovo, par IBM, par votre revendeur si celui-ci est habilité à effectuer le service, ou par un fournisseur de services de garantie agréé. Chacun de ces intervenants est appelé un "Fournisseur de Services".

Si la Machine ne fonctionne pas, tel que le prévoit la garantie, pendant la période de garantie, prenez contact avec un Fournisseur de Services. Si vous n'enregistrez pas la Machine auprès de Lenovo, vous pouvez être amené à présenter une preuve d'achat justifiant de votre droit au service prévu par la Garantie.

#### **Résolution d'incidents par Lenovo**

Lors d'une demande d'assistance, vous devez suivre les procédures de détermination et de résolution d'incident spécifiées. Un diagnostic initial de votre incident peut être effectué soit par un technicien au téléphone, soit par voie électronique en accédant à un site Web de support.

Le type de service de garantie applicable à votre Machine est indiqué dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Vous êtes responsable du téléchargement et de l'installation des mises à jour de logiciel désignées, depuis un site Internet de support ou à partir d'un autre support électronique, selon les instructions fournies par votre Fournisseur de services. Les mises à jour de logiciel peuvent inclure le BIOS, les logiciels utilitaires, les pilotes de périphérique et les mises à jour d'autres logiciels.

Si votre incident peut être résolu à l'aide d'une unité remplaçable par l'utilisateur ("CRU") (par exemple, clavier, souris, haut-parleur, mémoire, unité de disque dur), votre Fournisseur de Services vous livrera cette unité pour que vous effectuiez son installation.

Si la Machine ne fonctionne pas conformément aux garanties fournies pendant la période de garantie et que votre incident ne peut pas être résolu par téléphone ou par voie électronique, via l'application des mises à jour de logiciel ou à l'aide d'une CRU, votre Fournisseur de Services, à sa discrétion, 1) la réparera de sorte qu'elle fonctionne conformément à la Garantie ou 2) la remplacera par une autre dont les fonctions sont au moins équivalentes. Si votre Fournisseur de Services n'est pas en mesure d'effectuer une de ces opérations, vous pouvez restituer la Machine au lieu d'achat où elle vous sera remboursée.

Dans le cadre du service de Garantie, votre Fournisseur de Services peut également installer certaines modifications techniques qui s'appliquent à la Machine.

#### **Remplacement d'une Machine ou d'une pièce**

Lorsque le service de Garantie implique le remplacement d'une Machine ou d'une pièce, l'élément remplacé par votre Fournisseur de Services devient la propriété de

Lenovo et l'élément de remplacement votre propriété. Vous déclarez que tous les éléments démontés sont authentiques et non modifiés. L'élément de remplacement peut ne pas être neuf, mais il sera en bon état de marche et ses fonctions seront au moins équivalentes à celles de l'élément remplacé. L'élément de remplacement bénéficiera du service de Garantie de l'élément remplacé.

#### **Vos autres obligations**

Avant que votre Fournisseur de Services ne remplace une Machine ou une pièce, vous vous engagez à retirer tous les dispositifs et toutes les pièces, options, modifications et adjonctions, qui ne sont pas couverts par la garantie.

Vous vous engagez également à :

1. vérifier que la Machine n'est soumise à aucune disposition et restriction légales qui en empêche le remplacement ;
2. obtenir du propriétaire une autorisation permettant à votre Fournisseur de Services d'intervenir sur une Machine dont vous n'êtes pas propriétaire ;
3. le cas échéant, avant l'intervention :
  - a. suivre les procédures de demande de service fournies par votre Fournisseur de Services ;
  - b. sauvegarder ou sécuriser tous les logiciels, données et fonds contenus dans la Machine ; et
  - c. fournir à votre Fournisseur de Services un accès suffisant, libre et sûr à vos installations pour permettre à Lenovo de remplir ses obligations ;
4. (a) vous assurer que toutes les informations relatives aux personnes identifiées ou identifiables (Données personnelles) sont supprimées de la Machine (dans la mesure où cela est techniquement possible), (b) permettre à votre Fournisseur de Services ou à un fournisseur de traiter pour votre compte toutes les Données personnelles restantes, telles que votre Fournisseur de Services juge nécessaires pour remplir ses obligations dans le cadre de cette Déclaration de garantie (y compris, le cas échéant, l'expédition de la Machine en vue dudit traitement à d'autres sites de maintenance dans le monde) et (c) vous assurer que ce traitement est conforme à toutes les lois applicables à ces Données personnelles.

#### **Limitation de responsabilité**

Lenovo est responsable des dommages subis par votre Machine ou de la perte de celle-ci uniquement lorsqu'elle se trouve 1) en la possession de votre Fournisseur de Services, ou 2) en transit au cas où Lenovo prendrait en charge les frais de transport.

Ni Lenovo, ni votre Fournisseur de Services ne peut être tenu pour responsable des informations confidentielles, personnelles ou dont vous êtes propriétaire contenues dans une Machine que vous avez retournée à Lenovo pour quelque raison que ce soit. Vous devez supprimer les informations de ce type avant de retourner la Machine.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une défaillance du fait de Lenovo ou de toute autre responsabilité, vous avez droit à recouvrer des dommages de Lenovo. Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre Lenovo (y compris rupture fondamentale, négligence, déclaration inexacte ou toute autre base contractuelle ou délictuelle), Lenovo ne sera responsable qu'à concurrence, sauf responsabilités qui ne peuvent être supprimées ou limitées par la loi :

1. des dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels mobiliers ou immobiliers ; et
2. pour tout autre dommage réel et direct, du prix facturé de la Machine à l'origine de la réclamation.

Cette limitation de responsabilité s'applique également aux fournisseurs et revendeurs de Lenovo et à votre Fournisseur de Services. C'est le maximum pour lequel Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs et votre Fournisseur de Services sont collectivement responsables.

**LENOVO, SES FOURNISSEURS, SES REVENDEURS ET LES FOURNISSEURS DE SERVICES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE : 1) TOUTE RECLAMATION OU ACTION DIRIGEE CONTRE VOUS PAR UN TIERS AU TITRE DE PERTES OU DE DOMMAGES ENCOURUS (AUTRES QUE CEUX MENTIONNES DANS LE PREMIER ARTICLE CI-DESSUS) ; 2) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 3) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX OU PREJUDICE ECONOMIQUE INDIRECT ; OU 4) PERTE DE BENEFICES, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE CLIENTELE OU D'ECONOMIES ESCOMPTEES. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE PREJUDICES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, AUQUEL CAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION QUI PRECEDE NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.**

**Droit applicable**

Les deux parties (vous et Lenovo) consentent à l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine, pour régir, interpréter et exécuter tous les droits, devoirs et obligations vous échéant et échéant à Lenovo, résultant de ou relatifs de quelque manière que ce soit aux dispositions de la présente Déclaration de Garantie, nonobstant tout conflit de lois.

**CES GARANTIES VOUS CONFERENT DES DROITS SPECIFIQUES, ET IL EST POSSIBLE QUE VOUS DETENIEZ D'AUTRES DROITS, DONT LA NATURE VARIE SELON LA LEGISLATION QUI VOUS EST APPLICABLE.**

**Juridiction compétente**

Tous les droits, devoirs et obligations des parties sont soumis aux tribunaux du pays dans lequel vous avez acquis la Machine.

---

## **Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières**

**AMERIQUE**

**ARGENTINE**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal Ordinaire de Commerce de Buenos Aires.

**BOLIVIE**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de La Paz.

**BRESIL**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de Rio de Janeiro, RJ.

## **CHILI**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Santiago.

## **COLOMBIE**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de la République de Colombie.

## **EQUATEUR**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de Quito.

## **MEXIQUE**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive de la Cour fédérale de Mexico City, District fédéral.

## **PARAGUAY**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal d'Asuncion.

## **PEROU**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges et des Tribunaux du district judiciaire de Lima, Cercado.

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article :*  
Aux termes de l'article 1328 du Code Civil péruvien, les limitations et exclusions spécifiées dans cette clause ne s'appliquent pas aux dommages causés par Lenovo du fait d'un manquement intentionnel à ses obligations professionnelles ("dolo") ou d'une faute lourde ("culpa inexcusable").

## **URUGUAY**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de Montevideo.

## **VENEZUELA**

**Juridiction compétente :** *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*  
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de la zone métropolitaine de Caracas.

## **AMERIQUE DU NORD**

**Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie :** *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*

Pour bénéficier du service prévu par la Garantie au Canada ou aux Etats-Unis, appelez le 1-800-IBM-SERV (426-7378).

## **CANADA**

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 1 de cet article :*  
1. des dommages corporels (y compris le décès) ou des dégâts matériels aux biens matériels, mobiliers et immobiliers causés par une négligence de Lenovo, et

**Droit applicable :** *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*  
des lois en vigueur dans la Province de l'Ontario.

## **ETATS-UNIS**

**Droit applicable :** *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*  
des lois de l'Etat de New York.

## **ASIE PACIFIQUE**

### **AUSTRALIE**

**Etendue de la garantie :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*  
Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par le Trade Practices Act de 1974 ou un autre texte de loi similaire qui ne peuvent être restreints que dans les limites autorisées par la législation en vigueur.

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*  
Lorsque Lenovo contrevient à une condition ou à une garantie découlant du Trade Practices Act de 1974 ou d'un autre texte de loi similaire, la responsabilité de Lenovo est limitée à la réparation ou au remplacement du bien, ou à la fourniture d'un bien équivalent. Lorsque cette condition ou garantie se rapporte à un droit de vente, à une possession paisible ou à un titre incontestable, ou que les biens sont généralement acquis en vue d'une utilisation personnelle ou domestique, ou de consommation, aucune des limitations de ce paragraphe ne s'applique.

**Droit applicable :** *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*  
des lois de l'Etat ou du Territoire.

### **CAMBODGE ET LAOS**

**Droit applicable :** *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*  
des lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique).

### **CAMBODGE, INDONESIE ET LAOS**

**Arbitrage :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*  
Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Singapour selon les règles d'arbitrage du Centre d'Arbitrage International de Singapour (Règles "SIAC") en vigueur à ce moment-là. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Centre d'Arbitrage International de Singapour. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

#### **HONG-KONG (REGION ADMINISTRATIVE SPECIALE DE CHINE) ET MACAO (REGION ADMINISTRATIVE SPECIALE DE CHINE)**

**Droit applicable :** *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*  
des lois de la Région Administrative Spéciale de Hong-Kong (Chine).

#### **INDE**

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant remplace les alinéas 1 et 2 de cet article :*

1. des dommages corporels (incluant le décès) ou des dommages aux biens matériels, immobiliers et mobiliers, du fait de la négligence de Lenovo ; et
2. du prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout autre dommage réel du fait d'un manquement de la part de Lenovo, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie.

**Arbitrage :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Bangalore (Inde) conformément à la législation indienne alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Conseil de l'Ordre de l'Inde. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

#### **JAPON**

**Droit applicable :** *La phrase suivante est ajoutée à cet article :*

Tout doute relatif à la présente Déclaration de Garantie sera préalablement éclairci en toute bonne foi par les parties et selon le principe de confiance mutuelle.

#### **MALAISIE**

**Limitation de responsabilité :** Le mot "**SPECIAUX**" dans l'alinéa 3 du cinquième paragraphe est supprimé.

## NOUVELLE-ZELANDE

**Etendue de la garantie :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par l'accord Consumer Guarantees Act (CGA) de 1993 ou un autre texte de loi et qui ne peuvent être exclus ou limités. L'accord Consumer Guarantees Act de 1993 ne s'applique pas aux biens fournis par Lenovo, s'ils sont utilisés à des fins commerciales telles que définies dans l'accord CGA.

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Si les Machines ne sont pas acquises à des fins commerciales, telles qu'elles sont définies dans l'accord Consumer Guarantees Act de 1993, les limitations de cet article sont soumises aux limitations énoncées dans l'accord CGA.

## REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

**Droit applicable :** *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*

des lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique) (sauf indication contraire par la législation locale).

## PHILIPPINES

**Limitation de responsabilité :** *L'alinéa 3 du cinquième paragraphe est remplacé par ce qui suit :*

**DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX (Y COMPRIS DOMMAGES SYMBOLIQUES ET EXEMPLAIRES), DOMMAGE MORAL, ACCESSOIRE OU DOMMAGES INDIRECTS POUR TOUT DOMMAGE ECONOMIQUE CONSECUTIF ; OU**

**Arbitrage :** Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Metro Manille (Philippines) conformément à la législation philippine alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Philippine Dispute Resolution Center, Inc. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

## SINGAPOUR

**Limitation de responsabilité :** *Les mots "SPECIAUX" et "ECONOMIQUE" de l'alinéa 3 du cinquième paragraphe sont supprimés.*

## EUROPE, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE (EMEA)

### **LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS EMEA :**

Les dispositions exposées dans la présente Déclaration de Garantie s'appliquent aux Machines achetées auprès de Lenovo ou d'un revendeur Lenovo.

#### **Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie :**

*Ajoutez le paragraphe suivant en Europe de l'ouest (Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Etat du Vatican et tout pays intégré ultérieurement à l'Union Européenne, à compter de la date de son adhésion) :*

La garantie des Machines acquises en Europe de l'ouest doit être valide et applicable dans tous les pays de l'Europe de l'ouest, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

Si vous achetez une Machine dans l'un des pays d'Europe de l'ouest définis ci-avant, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays auprès d'un Fournisseur de Services, sous réserve que la Machine ait été annoncée et mise à disposition par Lenovo dans le pays dans lequel vous souhaitez obtenir le service.

Si vous avez acheté un PC en Albanie, en Arménie, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque, en Roumanie, en Russie, en Slovénie, en Ukraine ou en République fédérale de Yougoslavie, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays auprès d'un Fournisseur de Services, sous réserve que la Machine ait été annoncée et mise à disposition par Lenovo dans le pays dans lequel vous souhaitez obtenir le service.

Si vous achetez une Machine dans un pays du Moyen-Orient ou en Afrique, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine auprès d'un Fournisseur de Services du pays dans lequel vous avez effectué l'achat, sous réserve que la Machine ait été annoncée et mise à disposition par Lenovo dans ce pays. Le service prévu par la Garantie en Afrique est disponible dans un rayon de 50 kilomètres d'un Fournisseur de Services. Les frais de transport des Machines situées à plus de 50 kilomètres d'un Fournisseur de Services sont à votre charge.

#### **Droit applicable :**

*La mention "l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" est remplacée par :*

1) "l'application du droit autrichien" en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Moldavie, en Pologne, en République slovaque, en Roumanie, en Russie, en Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine, en Ouzbékistan ou en République fédérale de Yougoslavie ; 2) "l'application du droit français" en Algérie, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, en République du Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en

**Mauritanie, sur l'Île Maurice, sur l'Île Mayotte, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, au Niger, dans l'Île de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les îles Vanuatu, et Wallis & Futuna ; 3) "l'application du droit finlandais" en Estonie, en Lettonie et en Lituanie ; 4) "l'application du droit anglais" en Angola, en Arabie saoudite, au Bahreïn, au Botswana, à Burundi, en Egypte, aux Emirats arabes unis, en Erythrée, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, au Libéria, au Malawi, à Malte, au Mozambique, au Nigeria, au Sultanat d'Oman, au Pakistan, en Ouganda, au Qatar, au Rwanda, à Sao Tomé, en Sierra Leone, en Somalie, en Tanzanie, au Royaume-Uni, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe ; et 5) "l'application du droit sud-africain" en Afrique du Sud, au Lesotho, en Namibie, et au Swaziland.**

**Juridiction compétente :** *Les exceptions suivantes sont ajoutées à cet article :*

1) **En Autriche**, toutes les contestations liées à la présente Déclaration de Garantie, y compris à son existence, seront de la compétence exclusive du tribunal de Vienne, Autriche (Inner-City) ; 2) **en Angola, en Arabie saoudite, au Bahreïn, au Botswana, au Burundi, en Egypte, en Erythrée, aux Emirats arabes unis, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, au Libéria, au Malawi, à Malte, au Mozambique, au Nigéria, au Sultanat d'Oman, au Pakistan, en Ouganda, au Qatar, au Rwanda, à Sao Tomé, en Sierra Leone, en Somalie, en Tanzanie, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son exécution, y compris en référé, seront de la compétence exclusive des tribunaux anglais ; 3) **en Belgique et au Luxembourg**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son interprétation ou à son exécution seront de la compétence exclusive des lois et des tribunaux de la capitale du pays dans lequel se trouve Votre siège social et/ou commercial ; 4) **en France, en Algérie, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, en République du Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée-Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, dans l'Île Maurice, dans l'Île Mayotte, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, au Niger, dans l'Île de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les Îles Vanuatu, et Wallis & Futuna**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à sa violation ou à son exécution seront de la compétence exclusive, y compris en référé, du Tribunal de Commerce de Paris ; 5) **en Russie**, toutes les contestations liées à l'interprétation, la violation, la résiliation ou la nullité de l'exécution de la présente Déclaration de Garantie seront réglées par le Tribunal d'arbitrage de Moscou ; 6) **en Afrique du sud, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland**, les deux parties s'engagent à soumettre tous les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction de la Haute Cour de Johannesburg ; 7) **en Turquie**, tous les conflits découlant de ou liés à la présente Déclaration de Garantie seront réglés par les cours centrales d'Istanbul (Sultanahmet) et les "Execution Directorates" d'Istanbul, République de Turquie ; 8) dans chacun des pays répertoriés ci-après, toute plainte découlant de la présente Déclaration de Garantie sera déposée, puis jugée uniquement par la cour compétente située à a) Athènes pour la Grèce, b) Tel Aviv-Jaffa pour Israël, c) Milan pour l'Italie, d) Lisbonne pour le Portugal, et e) Madrid pour l'Espagne ; et 9) **au Royaume-Uni**, les deux parties s'engagent à soumettre tous les conflits relatifs à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction des cours anglaises.

**Arbitrage :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

**En Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en**

**Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie, en Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine, en Ouzbékistan et en République fédérale de Yougoslavie**, tout désaccord résultant de la présente Déclaration de Garantie relatif à sa violation, sa rupture ou sa nullité sera définitivement réglé selon les Règles d'Arbitrage et de Conciliation du International Arbitral Center de la Federal Economic Chamber de Vienne (lois viennoises) par trois arbitres nommés conformément à ces règles. L'arbitrage aura lieu à Vienne, Autriche, et la langue officielle des débats sera l'anglais. La décision des arbitres sera considérée comme finale et liera les deux parties. De ce fait, en vertu du paragraphe 598(2) du Code de Procédures Civil autrichien, les parties renoncent expressément à l'application du paragraphe 595 (1) figure 7 de ce Code. Lenovo peut cependant contester devant une cour compétente dans le pays d'installation.

**En Estonie, Lettonie et Lituanie**, tout désaccord lié à la présente Déclaration de Garantie sera définitivement résolu par voie d'arbitrage à Helsinki (Finlande), conformément aux lois d'arbitrage finlandaises en vigueur. Chaque partie désignera un arbitre et les arbitres désignés nommeront collégialement un président. Si aucun accord n'est trouvé concernant le président, ce dernier sera nommé par la Central Chamber of Commerce à Helsinki.

#### **UNION EUROPEENNE (UE)**

##### ***LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS de l'UNION EUROPEENNE :***

La garantie des Machines acquises dans les pays de l'Union Européenne est valide et applicable dans tous les pays de l'Union Européenne, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

**Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie :** *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*

Pour obtenir le service prévu par la Garantie auprès du service de maintenance IBM dans les pays de l'UE, consultez la liste des numéros de téléphone dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Vous pouvez prendre contact avec le service de maintenance IBM à l'adresse suivante :

IBM Warranty & Service Quality Dept.  
PO Box 30  
Spango Valley  
Greenock  
Scotland PA16 0AH

#### **CONSOMMATEURS**

Les consommateurs disposent de droits selon la loi nationale en vigueur régissant la vente de biens de consommation. Ces droits ne sont pas affectés par les garanties fournies dans la présente Déclaration de Garantie.

##### **AUTRICHE, DANEMARK, ESPAGNE, FINLANDE, GRÈCE, ITALIE, NORVÈGE, PAYS-BAS, PORTUGAL, SUÈDE ET SUISSE**

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité de Lenovo, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes

liées à cette Déclaration de Garantie, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute de Lenovo) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine.

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels Lenovo est légalement responsable.

2. **LENOVO, SES FOURNISSEURS, SES REVENDEURS OU LES FOURNISSEURS DE SERVICES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE : 1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ; 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ; OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.**

#### **FRANCE ET BELGIQUE**

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité de Lenovo, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes liées à ce Contrat, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute de Lenovo) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine qui a causé les dommages.

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels Lenovo est légalement responsable.

2. **LENOVO, SES FOURNISSEURS, SES REVENDEURS OU LES FOURNISSEURS DE SERVICES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE : 1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ; 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ; OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.**

#### **LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT AU(X) PAYS SPECIFIE(S) :**

##### **AUTRICHE**

**Les dispositions de la présente Déclaration de Garantie remplacent toute autre garantie légale applicable.**

**Etendue de la garantie :** *La phrase suivante remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine Lenovo couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

*Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :*

Le délai de prescription pour les consommateurs intentant une action pour rupture de garantie correspond au minimum au délai légal. Si votre Fournisseur de Services se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine Lenovo, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

*Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.*

**Résolution d'incidents par Lenovo :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Pendant la période de garantie, les frais de transport de la Machine en panne vers un centre de maintenance IBM sont à la charge de Lenovo.

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par Lenovo en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

*La phrase suivante est ajoutée à la fin du premier paragraphe de l'alinéa 2 :*

La responsabilité de Lenovo aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

#### **EGYPTE**

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 2 de cet article :*  
du prix payé, en ce qui concerne tout autre dommage réel direct pour la Machine à l'origine de la réclamation.

*Applicabilité des fournisseurs, des revendeurs et des Fournisseur de Services (non modifiée).*

#### **FRANCE**

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant remplace la deuxième phrase du premier paragraphe de cet article :*

Dans ce cas, quel que soit le fondement de l'action que vous pourriez engager contre Lenovo, Lenovo ne sera responsable qu'à concurrence : (alinéas 1 et 2 non modifiés).

#### **ALLEMAGNE**

**Etendue de la garantie :** *La phrase suivante remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine Lenovo couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

*Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :*

La période minimale de garantie pour les Machines est de douze mois. Si votre Fournisseur de Services se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine Lenovo, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

*Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.*

**Résolution d'incidents par Lenovo :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*  
Pendant la période de garantie, les frais de transport de la Machine en panne vers un centre de maintenance IBM ou Lenovo sont à la charge de Lenovo.

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*  
Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par Lenovo en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

*La phrase suivante est ajoutée à la fin du premier paragraphe de l'alinéa 2 :*  
La responsabilité de Lenovo aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

## **HONGRIE**

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article :*  
La limitation et l'exclusion indiquées dans le présent article ne s'appliqueront pas à la responsabilité pour rupture de contrat occasionnant des dommages corporels, y compris le décès, et des dommages à la santé causés intentionnellement par une faute grave ou un acte criminel.

Les parties acceptent que les limitations de responsabilité sont des dispositions valides et indiquent que l'article 314.(2) du code civil hongrois s'applique dans la mesure où le prix d'achat et d'autres avantages découlant de la présente Déclaration de Garantie compensent cette limitation de responsabilité.

## **IRLANDE**

**Etendue de la garantie :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*  
Sauf disposition contraire contenue dans les présentes, toutes les dispositions légales y compris toutes garanties implicites, et sans préjudice de ce qui précède, toutes les garanties susdites découlant du Sale of Goods Act de 1893 ou du Sale of Goods and Supply of Services Act 1980, sont exclues.

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de l'article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait de Lenovo en rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie, dont Lenovo est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent de manière substantielle à la même perte ou aux mêmes dommages seront considérés comme étant une seule Défaillance se produisant à la date de survenance de la dernière Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages de Lenovo.

Le présent article expose les limites de responsabilité de Lenovo, ainsi que votre recours exclusif.

1. Lenovo assumera une responsabilité illimitée pour un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence de Lenovo.
2. Toujours sous réserve des **Cas pour lesquels Lenovo n'est pas responsable** ci-après, Lenovo assumera une responsabilité illimitée pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence de Lenovo.
3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité de Lenovo pour les dommages réels causés par une Défaillance

quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas 125 % du montant que vous avez payé pour la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

#### **Cas pour lesquels Lenovo n'est pas responsable**

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs ou les Fournisseurs de Services ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs ou les Fournisseurs de Services ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

1. perte ou détérioration des données ;
2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou
3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

#### **SLOVAQUIE**

**Limitation de responsabilité :** *La phrase suivante est ajoutée à la fin du dernier paragraphe :*

Les limitations s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas interdites aux termes des articles §§ 373-386 du code de commerce slovaque.

#### **AFRIQUE DU SUD, NAMIBIE, BOTSWANA, LESOTHO ET SWAZILAND**

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

La responsabilité globale de Lenovo à votre égard se limite au prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout dommage réel du fait d'un manquement de la part de Lenovo, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie.

#### **ROYAUME-UNI**

**Limitation de responsabilité :** *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait de Lenovo en rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie, dont Lenovo est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent à la même perte ou aux mêmes dommages sera considéré comme étant une seule Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages de Lenovo.

Le présent article expose les limites de responsabilité de Lenovo, ainsi que votre recours exclusif.

1. Lenovo assumera une responsabilité illimitée pour :
  - a. un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence de Lenovo ; et
  - b. toute inexécution de ses obligations mentionnées dans la Section 12 du Sale of Goods Act de 1979 ou dans la Section 2 du Supply of Goods and Services Act de 1982, ou dans toute modification ou remise en vigueur légale de l'une de ces Sections.
2. Lenovo assumera une responsabilité illimitée, toujours sous réserve des **Cas pour lesquels Lenovo n'est pas responsable** ci-dessous, pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence de Lenovo.
3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité de Lenovo pour les dommages réels causés par une Défaillance

quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas 125 % du prix d'achat total payable ou des redevances correspondant à la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

Cette limitation de responsabilité s'applique également aux fournisseurs et revendeurs de Lenovo et aux Fournisseurs de Services. Elles indiquent le maximum pour lequel Lenovo, ses fournisseurs, ses développeurs et les Fournisseurs de Services sont collectivement responsables.

#### **Cas pour lesquels Lenovo n'est pas responsable**

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs ou les Fournisseurs de Services ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs ou les Fournisseurs de Services ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

1. perte ou détérioration des données ;
2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou
3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

---

## **Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie**

Le présent Chapitre 3 contient des informations relatives à la Garantie applicable à votre Machine, y compris la période de Garantie et le type de service de Garantie fourni par Lenovo.

### **Période de garantie**

La période de garantie peut varier en fonction du pays ou de la région et est indiquée dans le tableau ci-dessous. REMARQUE : Le terme "Région" désigne soit Hong-Kong, soit Macao (Région Administrative Spéciale de Chine).

Une période de garantie d'un (1) an pour les pièces et d'un (1) an pour la main-d'oeuvre signifie que Lenovo fournit le service prévu par la garantie pendant la première année de la période de garantie.

Type de machine	Pays ou Région d'acquisition	Période de garantie	Type de service prévu par la garantie
Unité CD-RW/DVD-ROM (Serial ATA) ThinkCentre et Lenovo	Monde	1 an	7

### **Types de services prévus par la garantie**

Votre Fournisseur de Services fournit un service de réparation ou de remplacement en fonction du type de service de garantie spécifié pour votre Machine dans le tableau ci-dessus et tel qu'il est décrit ci-après. Le calendrier du service sera fonction de l'heure de votre appel et sous réserve de la disponibilité des pièces. Les niveaux de service sont des objectifs de temps de réponse et ne sont pas garantis. Il se peut que le niveau de service de garantie spécifié ne soit pas disponible dans tous les sites de par le monde et que des frais supplémentaires s'appliquent lorsque le service n'est pas du ressort habituel de votre Fournisseur

de services ; pour plus de détails sur les pays et les sites, prenez contact avec le représentant local de votre Fournisseur de Services ou avec votre revendeur.

**1. Unité remplaçable par l'utilisateur ("CRU")**

Lenovo vous fournit des CRU pour que vous les installiez vous-même. Les CRU de niveau 1 sont faciles à installer alors que les CRU de niveau 2 nécessitent la présence d'un technicien et l'utilisation d'outils spécifiques. Les informations sur les CRU et les instructions de remplacement sont fournies avec la Machine et sont disponibles auprès de Lenovo à tout moment sur simple demande. Vous pouvez demander à ce qu'un Fournisseur de Services installe les CRU, sans frais supplémentaire, selon le type de service prévu par la Garantie de votre Machine. Lenovo précise dans les éléments fournis avec une CRU de remplacement si la CRU défectueuse doit lui être renvoyée. Lorsque le retour de l'unité défectueuse est requis, 1) les instructions de retour et un conteneur sont fournis avec la CRU de remplacement, et 2) la CRU de remplacement peut vous être facturée si Lenovo ne reçoit pas la CRU défectueuse dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'unité de remplacement.

**2. Service sur site**

Votre Fournisseur de Services réparera ou remplacera la Machine défectueuse sur votre site et en vérifiera le fonctionnement. Vous devez mettre à disposition une zone de travail appropriée permettant le démontage et le remontage de la Machine Lenovo. Cette zone doit être propre, correctement éclairée et adaptée aux opérations. En ce qui concerne certaines Machines, il se peut que certaines réparations requièrent l'envoi de la Machine à un centre de maintenance désigné.

**3. Service de collecte ou de dépôt \***

Vous déconnecterez la Machine défectueuse à des fins de collecte organisée par votre Fournisseur de Services. Il vous sera fourni un conteneur d'expédition pour que vous renvoyiez la Machine à un centre de maintenance désigné. Un transporteur récupérera votre Machine et la livrera au centre de maintenance désigné. A la suite de la réparation ou du remplacement de la Machine, le centre de maintenance organisera la livraison en retour de la Machine à votre site. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification de la Machine.

**4. Service de livraison ou d'expédition par le client**

Vous livrerez ou expédieriez, selon les instructions de votre Fournisseur de Services (frais de transport payés d'avance, sauf indication contraire du Fournisseur de Services), la Machine défectueuse que vous conditionnerez de façon appropriée à un site désigné par le Fournisseur de Services. La Machine réparée ou remplacée sera mise à votre disposition à des fins de collecte ou, en cas de service d'expédition, Lenovo vous renverra la Machine réparée ou remplacée en port payé, sauf indication contraire du Fournisseur de Services. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification ultérieures de la Machine.

**5. CRU et Service sur site**

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 2 (voir ci-avant).

**6. CRU et Service de collecte ou de dépôt**

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 3 (voir ci-avant).

**7. CRU et Service de livraison ou d'expédition par le client**

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 4 (voir ci-avant).

Lorsqu'un service prévu par la Garantie de type 5, 6 ou 7 est indiqué, votre Fournisseur de Services déterminera le type de service prévu par la Garantie approprié pour la réparation.

\* Ce type de service est appelé ThinkPad EasyServ ou EasyServ dans certains pays.

Pour obtenir le service prévu par la Garantie, prenez contact avec votre Fournisseur de Services. Au Canada ou aux États-Unis, appelez le 1-800-IBM-SERV (426-7378). Dans les autres pays, consultez les numéros de téléphone ci-dessous.

## Liste des numéros de téléphone internationaux

Les numéros de téléphone font l'objet de modification sans préavis. La liste est mise à jour sur le site <http://www.lenovo.com/think/support>. Cliquez sur **Support phone list**.

Pays ou Région	Numéro de téléphone
Afrique	Afrique : +44 (0)1475-555-055 Afrique du Sud : +27-11-3028888 and 0800110756 Afrique centrale : Prenez contact avec le partenaire commercial IBM le plus proche.
Argentine	0800-666-0011 (espagnol)
Australie	131-426 (anglais)
Autriche	Support Up and running : 01-24592-5901 Support et services prévus par la garantie : 01-211-454-610 (allemand)
Belgique	Support Up and running : 02-210-9820 (néerlandais) Support Up and running : 02-210-9800 (français) Support et services prévus par la garantie : 02-225-3611 (néerlandais, français)
Bolivie	0800-0189 (espagnol)
Brésil	Région de Sao Paulo : (11) 3889-8986 Numéro vert, hors région de Sao Paulo : 0120-887-870 ; (portugais brésilien)
Canada	1-800-565-3344 (anglais, français) A Toronto uniquement : 416-383-3344
Chili	800-224-488 (espagnol)
Chine	800-810-1818 (mandarin)
Chine (R.A.S de Hong-Kong)	PC familial : 852-2825-7799 PC commercial : 852-8205-0333 ThinkPad et WorkPad : 852-2825-6580 (cantonais, anglais, putonghua)
Colombie	1-800-912-3021 (espagnol)
Costa Rica	284-3911 (espagnol)
Croatie	0800-0426
Chypre	+357-22-841100
République tchèque	+420-2-7213-1316
Danemark	Support Up and running : 4520-8200 Support et services prévus par la garantie : 7010-5150 (danois)

Pays ou Région	Numéro de téléphone
République dominicaine	566-4755 566-5161 ext. 8201 Numéro vert en République dominicaine : 1-200-1929 (espagnol)
Equateur	1-800-426911 (espagnol)
El Salvador	250-5696 (espagnol)
Estonie	+386-61-1796-699
Finlande	Support Up and running : 09-459-6960 Support et services prévus par la garantie : +358-800-1-4260 (finnois)
France	Support Up and running : 02 38 55 74 50 Support et services prévus par la garantie (matériel) : 0810-631-213 Support et services prévus par la garantie (logiciel) : 0810-631-020 (français)
Allemagne	Support Up and running : 07032-15-49201 Support et services prévus par la garantie : 01805-25-35-58 (allemand)
Grèce	+30-210-680-1700
Guatemala	335-8490 (espagnol)
Honduras	Tegucigalpa & San Pedro Sula : 232-4222 San Pedro Sula : 552-2234 (espagnol)
Hongrie	+36-1-382-5720
Inde	1600-44-6666 Autre numéro vert : +91-80-2678-8940 (anglais)
Indonésie	800-140-3555 +62-21-251-2955 (anglais, bahasa, indonésien)
Irlande	Support Up and running : 01-815-9202 Support et services prévus par la garantie : 01-881-1444 (anglais)
Italie	Support Up and running : 02-7031-6101 Support et services prévus par la garantie : +39-800-820094 (italien)
Japon	Ordinateurs de bureau : Numéro vert : 0120-887-870 Pour l'international : +81-46-266-4724  ThinkPad : Numéro vert : 0120-887-874 Pour l'international : +81-46-266-4724  Lorsque vous appelez les numéros ci-dessus, vous êtes accueilli par un message en japonais. Pour obtenir du support en anglais, attendez la fin du message ; un opérateur vous répondra. Prononcez "English support please," et votre appel sera transmis à un opérateur parlant anglais.  Logiciels pour PC : 0120-558-695 Appels internationaux : +81-44-200-8666 (japonais)

Pays ou Région	Numéro de téléphone
Corée	1588-5801 (coréen)
Lettonie	+386-61-1796-699
Lituanie	+386-61-1796-699
Luxembourg	+352-298-977-5063 (français)
Malaisie	1800-88-8558 (anglais, bahasa, melayu)
Malte	+356-23-4175
Mexique	001-866-434-2080 (espagnol)
Moyen-Orient	+44 (0)1475-555-055
Pays-Bas	+31-20-514-5770 (néerlandais)
Nouvelle-Zélande	0800-446-149 (anglais)
Nicaragua	255-6658 (espagnol)
Norvège	Support Up and running : 6681-1100 Support et services prévus par la garantie : 8152-1550 (norvégien)
Panama	206-6047 (espagnol)
Pérou	0-800-50-866 (espagnol)
Philippines	1800-1888-1426 +63-2-995-8420 (anglais, philippin)
Pologne	+48-22-878-6999
Portugal	+351-21-892-7147 (portugais)
Roumanie	+4-021-224-4015
Fédération de Russie	+7-095-940-2000 (russe)
Singapour	1800-3172-888 (anglais, bahasa, melayu)
Slovaquie	+421-2-4954-1217
Slovénie	+386-1-4796-699
Espagne	91-714-7983 91-397-6503 (espagnol)
Sri Lanka	+94-11-2448-442 (anglais)
Suède	Support Up and running : 08-477-4420 Support et services prévus par la garantie : 077-117-1040 (suédois)
Suisse	Support Up and running : 058-333-0900 Support et services prévus par la garantie : 0800-55-54-54 (allemand, français, italien)
Taiïwan	886-2-8723-9799 (mandarin)
Thaïlande	1-800-299-229 (thaï)
Turquie	00800-4463-2041 (turc)
Royaume-Uni	Support Up and running : 01475-555-055 Support et services prévus par la garantie (matériel) : 08705-500-900 Support et services prévus par la garantie (logiciel) : 08457-151-516 (anglais)

Pays ou Région	Numéro de téléphone
Etats-Unis	1-800-426-7378 (anglais)
Uruguay	000-411-005-6649 (espagnol)
Venezuela	0-800-100-2011 (espagnol)
Viêt-Nam	Pour les régions du nord et Hanoï : 84-4-8436675 Pour les régions du sud et Ho Chi Minh Ville : 84-8-829-5160 (anglais, vietnamien)

---

## Annexe à la Garantie pour le Mexique

La présente annexe est considérée comme faisant partie intégrante de la Déclaration de Garantie Lenovo et sera effective uniquement et exclusivement pour les produits distribués et commercialisés sur le Territoire des Etats-Unis du Mexique. En cas de contradiction entre les documents, les dispositions de la présente annexe prévaudront.

Tous les logiciels préchargés sur le matériel auront uniquement une garantie de trente (30) jours pour les incidents d'installation à compter de la date d'achat. Lenovo ne pourra être tenue responsable pour les informations de ces logiciels, ni pour tout logiciel supplémentaire installé par vous-même ou installé après l'achat du produit.

Les services non couverts par la garantie seront facturés à l'utilisateur final, avant autorisation.

Si une réparation couverte par la garantie est requise, appelez le centre de support au 001-866-434-2080, qui vous dirigera vers le centre de maintenance agréé le plus proche. S'il n'existe aucun centre de maintenance agréé dans votre ville, votre zone d'implantation, ni dans un rayon de 70 kilomètres autour de votre ville ou de votre zone d'implantation, la garantie inclut tous les frais de livraison raisonnables liés au transport du produit jusqu'à notre centre de maintenance agréé le plus proche. Veuillez appeler le centre de maintenance agréé le plus proche pour obtenir les approbations et les informations nécessaires concernant l'expédition du produit et l'adresse d'expédition.

Pour obtenir la liste des centres de maintenance agréés, visitez le site suivant : [http://www.pc.ibm.com/la/centros\\_de\\_servicio/servicio\\_mexico/servicio\\_mexico.html](http://www.pc.ibm.com/la/centros_de_servicio/servicio_mexico/servicio_mexico.html)

**Fabriqué par :**  
**SCI Systems de México, S.A. de C.V.**  
**Av. De la Solidaridad Iberoamericana No. 7020**  
**Col. Club de Golf Atlas**  
**El Salto, Jalisco, México**  
**C.P. 45680,**  
**Tél : 01-800-3676900**

**Commercialisé par :**  
**Lenovo de México, Comercialización y**  
**Servicios, S. A. de C. V.**  
**Alfonso Nápoles Gándara No 3111**  
**Parque Corporativo de Peña Blanca**  
**Delegación Álvaro Obregón**  
**México, D.F., México**  
**C.P. 01210,**  
**Tél : 01-800-00-325-00**

---

## Annexe G. Remarques

Le présent document peut contenir des informations ou des références concernant certains produits, logiciels ou services Lenovo non annoncés dans ce pays. Pour plus de détails, référez-vous aux documents d'annonce disponibles dans votre pays, ou adressez-vous à votre partenaire commercial Lenovo. Toute référence à un produit, logiciel ou service Lenovo n'implique pas que seul ce produit, logiciel ou service puisse être utilisé. Tout autre élément fonctionnellement équivalent peut être utilisé, s'il n'enfreint aucun droit de Lenovo. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer et de vérifier lui-même les installations et applications réalisées avec des produits, logiciels ou services non expressément référencés par Lenovo.

Lenovo peut détenir des brevets ou des demandes de brevet couvrant les produits mentionnés dans le présent document. La remise de ce document ne vous donne aucun droit de licence sur ces brevets ou demandes de brevet. Si vous désirez recevoir des informations concernant l'acquisition de licences, veuillez en faire la demande par écrit à l'adresse suivante :

*Lenovo (United States), Inc.  
500 Park Offices Drive, Hwy. 54  
Research Triangle Park, NC 27709  
Etats-Unis  
Attention: Lenovo Director of Licensing*

LE PRESENT DOCUMENT EST LIVRE EN L'ETAT. LENOVO DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, EXPLICITE OU IMPLICITE, RELATIVE AUX INFORMATIONS QUI Y SONT CONTENUES, Y COMPRIS EN CE QUI CONCERNE LES GARANTIES DE NON-CONTREFAÇON ET D'APTITUDE A L'EXECUTION D'UN TRAVAIL DONNE. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites, auquel cas l'exclusion ci-dessus ne vous sera pas applicable.

Le présent document peut contenir des inexactitudes ou des coquilles. Il est mis à jour périodiquement. Chaque nouvelle édition inclut les mises à jour. Lenovo peut modifier sans préavis les produits et logiciels décrits dans ce document.

Les produits décrits dans ce document ne sont pas conçus pour être implantés ou utilisés dans un environnement où un dysfonctionnement pourrait entraîner des dommages corporels ou le décès de personnes. Les informations contenues dans ce document n'affectent ni ne modifient les garanties ou les spécifications des produits Lenovo. Rien dans ce document ne doit être considéré comme une licence ou une garantie explicite ou implicite en matière de droits de propriété intellectuelle de Lenovo ou de tiers. Toutes les informations contenues dans ce document ont été obtenues dans des environnements spécifiques et sont présentées en tant qu'illustration. Les résultats peuvent varier selon l'environnement d'exploitation utilisé.

Lenovo pourra utiliser ou diffuser, de toute manière qu'elle jugera appropriée et sans aucune obligation de sa part, tout ou partie des informations qui lui seront fournies.

Les références à des sites Web non Lenovo sont fournies à titre d'information uniquement et n'impliquent en aucun cas une adhésion aux données qu'ils

contiennent. Les éléments figurant sur ces sites Web ne font pas partie des éléments du présent produit Lenovo et l'utilisation de ces sites relève de votre seule responsabilité.

Les données de performance indiquées dans ce document ont été déterminées dans un environnement contrôlé. Par conséquent, les résultats peuvent varier de manière significative selon l'environnement d'exploitation utilisé. Certaines mesures évaluées sur des systèmes en cours de développement ne sont pas garanties sur tous les systèmes disponibles. En outre, elles peuvent résulter d'extrapolations. Les résultats peuvent donc varier. Il incombe aux utilisateurs de ce document de vérifier si ces données sont applicables à leur environnement d'exploitation.

---

## Marques

Lenovo et ThinkCentre sont des marques de Lenovo aux Etats-Unis et/ou dans certains autres pays:

Lenovo  
ThinkCentre

Microsoft et Windows sont des marques de Microsoft Corporation aux Etats-Unis et/ou dans certains autres pays.

Intel est une marque d'Intel Corporation aux Etats-Unis et/ou dans certains autres pays.

D'autres sociétés sont propriétaires des autres marques, noms de produits ou logos qui pourraient apparaître dans ce document.

---

## Annexe H. Bruits radioélectriques

Les informations suivantes concernent l'unité de CD-RW/DVD-ROM ThinkCentre et Lenovo (Serial ATA).

---

### Federal Communications Commission (FCC) - Bruits radioélectriques

Cet appareil respecte les limites des caractéristiques d'immunité des appareils numériques définies par la classe B, conformément au chapitre 15 de la réglementation de la FCC. La conformité aux spécifications de la classe B offre une garantie acceptable contre les perturbations électromagnétiques dans les zones résidentielles. Ce matériel génère, utilise et peut émettre de l'énergie radiofréquence. Il risque de parasiter les communications radio s'il n'est pas installé conformément aux instructions du constructeur. Toutefois, il n'est pas garanti que des perturbations n'interviendront pas pour une installation particulière. Si cet appareil provoque des perturbations gênantes dans les communications radio ou télévision, mettez-le hors tension puis sous tension pour vous en assurer. L'utilisateur peut tenter de remédier à cet incident en appliquant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice.
- Eloigner l'appareil du récepteur.
- Brancher l'appareil sur une prise différente de celle du récepteur, sur un circuit distinct.
- Prendre contact avec un distributeur agréé ou un représentant commercial IBM pour obtenir de l'aide.

Lenovo ne peut pas être tenue pour responsable du brouillage des réceptions radio ou télévision résultant de l'utilisation de câbles et connecteurs inadaptés ou de modifications non autorisées apportées à cet appareil. Toute modification non autorisée pourra annuler le droit d'utilisation de cet appareil.

Cet appareil est conforme aux restrictions définies dans le chapitre 15 de la réglementation de la FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) il ne peut pas causer de perturbations électromagnétiques gênantes et (2) il doit accepter toutes les perturbations reçues, y compris celles susceptibles d'occasionner un fonctionnement indésirable.

#### **Avis de conformité à la réglementation d'Industrie Canada pour la classe B**

Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

#### **Avis de conformité à la réglementation d'Industrie Canada**

Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

**EU-EMC Directive (89/336/EEC) as amended by Directive 93/86/EEC EN 55022 class B Statement of Compliance**

## **Deutschsprachiger EU Hinweis:**

### **Hinweis für Geräte der Klasse B EU-Richtlinie zur**

**Elektromagnetischen Verträglichkeit** Dieses Produkt entspricht den Schutzanforderungen der EU-Richtlinie 89/336/EWG zur Angleichung der Rechtsvorschriften über die elektromagnetische Verträglichkeit in den EU-Mitgliedsstaaten.

und hält die Grenzwerte der EN 55022 Klasse B ein.

Um dieses sicherzustellen, sind die Geräte wie in den Handbüchern beschrieben zu installieren und zu betreiben. Des Weiteren dürfen auch nur von der Lenovo empfohlene Kabel angeschlossen werden. Lenovo übernimmt keine Verantwortung für die Einhaltung der Schutzanforderungen, wenn das Produkt ohne Zustimmung der Lenovo verändert bzw. wenn Erweiterungskomponenten von Fremdherstellern ohne Empfehlung der Lenovo gesteckt/eingebaut werden.

### **Deutschland: Einhaltung des Gesetzes über die elektromagnetische**

**Verträglichkeit von Geräten** Dieses Produkt entspricht dem "Gesetz über die elektromagnetische Verträglichkeit von Geräten (EMVG)". Dies ist die Umsetzung der EU-Richtlinie 89/336/EWG in der Bundesrepublik Deutschland.

**Zulassungsbescheinigung laut dem Deutschen Gesetz über die elektromagnetische Verträglichkeit von Geräten (EMVG) vom 18. September 1998 (bzw. der EMC EG Richtlinie 89/336) für Geräte der Klasse B** Dieses Gerät ist berechtigt, in Übereinstimmung mit dem Deutschen EMVG das EG-Konformitätszeichen - CE - zu führen.

Verantwortlich für die Konformitätserklärung nach Paragraph 5 des EMVG ist die Lenovo (Deutschland) GmbH, Pascalstr. 100, D-70569 Stuttgart. Informationen in Hinsicht EMVG Paragraph 4 Abs. (1) 4:

**Das Gerät erfüllt die Schutzanforderungen nach EN 55024 und EN 55022 Klasse B.)**

### **Union européenne - Directive de l'Union européenne relative à la conformité électromagnétique**

Le présent produit satisfait aux exigences de protection énoncées dans la directive 89/336/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la compatibilité électromagnétique. Lenovo décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette directive résultant d'une modification non recommandée du produit, y compris l'ajout de cartes en option provenant d'autres fabricants.

Ce produit respecte les limites des caractéristiques d'immunité des appareils de traitement de l'information définies par la classe B de la norme européenne EN 55022 (CISPR 22). La conformité aux spécifications de la classe B offre une garantie acceptable contre les perturbations avec les appareils de communication agréés, dans les zones résidentielles.

### **Avis de conformité à la directive de l'Union Européenne**

Le présent produit satisfait aux exigences de protection énoncées dans la directive 89/336/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la compatibilité électromagnétique. Lenovo décline toute

responsabilité en cas de non-respect de cette directive résultant d'une modification non recommandée du produit, y compris l'ajout de cartes en option non Lenovo.

Ce produit respecte les limites des caractéristiques d'immunité des appareils de traitement de l'information définies par la classe B de la norme européenne EN 55022 (CISPR 22). La conformité aux spécifications de la classe B offre une garantie acceptable contre les perturbations avec les appareils de communication agréés, dans les zones résidentielles.

#### **Unión Europea - Normativa EMC**

Este producto satisface los requisitos de protección del Consejo de la UE, Directiva 89/336/CEE en lo que a la legislatura de los Estados Miembros sobre compatibilidad electromagnética se refiere.

Lenovo no puede aceptar responsabilidad alguna si este producto deja de satisfacer dichos requisitos de protección como resultado de una modificación no recomendada del producto, incluyendo el ajuste de tarjetas de opción que no sean Lenovo.

Este producto ha sido probado y satisface los límites para Equipos Informáticos Clase B de conformidad con el Estándar Europeo EN 55022. Los límites para los equipos de Clase B se han establecido para entornos residenciales típicos a fin de proporcionar una protección razonable contra las interferencias con dispositivos de comunicación licenciados.

#### **Unione Europea - Directiva EMC (Conformidad elettromagnética)**

Questo prodotto è conforme alle normative di protezione ai sensi della Direttiva del Consiglio dell'Unione Europea 89/336/CEE sull'armonizzazione legislativa degli stati membri in materia di compatibilità elettromagnetica.

Lenovo non accetta responsabilità alcuna per la mancata conformità alle normative di protezione dovuta a modifiche non consigliate al prodotto, compresa l'installazione di schede e componenti di marca diversa da Lenovo.

Le prove effettuate sul presente prodotto hanno accertato che esso rientra nei limiti stabiliti per le apparecchiature di informatica Classe B ai sensi della Norma Europea EN 55022. I limiti delle apparecchiature della Classe B sono stati stabiliti al fine di fornire ragionevole protezione da interferenze mediante dispositivi di comunicazione in concessione in ambienti residenziali tipici.

#### **Corée - Conformité pour la classe B**

이 기기는 가정용으로 전자파 적합등록을 한 기기로서  
주거지역에서는 물론 모든 지역에서 사용할 수 있습니다.

## Japon - Avis de conformité VCCI pour la classe B

この装置は、情報処理装置等電波障害自主規制協議会（VCCI）の基準に基づくクラスB情報技術装置です。この装置は、家庭環境で使用することを目的としていますが、この装置がラジオやテレビジョン受信機に近接して使用されると、受信障害を引き起こすことがあります。  
取扱説明書に従って正しい取り扱いをして下さい。

## Japon - Avis de conformité pour les produits de 20 A ou moins par phase

# 高調波ガイドライン適合品



**lenovo**

Référence : 41N5624

(1P) P/N: 41N5624

